Paul FLAMBART

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique

La

Loi d'Hérédité Astrale

SA DÉMONSTRATION, SES OBJECTIONS & SON ROLE

COMME BASE DE L'ASTROLOGIE SCIENTIFIQUE



PARIS
BIBLIOTHÈQUE CHACORNAC
11, QUAI SAINT-MICHEL, 11
1919

Tons siroit, de incluction et de reproduction réservé

LOI D'HÉRÉDITÉ ASTRALE

DU MÊME AUTEUR

(BIBLIOTHÈQUE CHACORNAC, 11, Quai Saint-Michel, Paris)

PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE

La chaîne des harmonies (rôle de la spirale dans la nature) 1 vol. in-8º carré, 1910
L'Education psychologique à propos de la grande guerre (sous presse) 1919.
ASTROLOGIE SCIENTIFIQUE:
Etude nouvelle sur l'hérédité (hérédité astrale) 1 vol. in-8° carré, 1903
influence astrale (2° édition), 1 vol. in-8° carré, 1901 . 4 fr.
Langage astral (traité sommaire d'astrologie), 1 vol. in-8° carré, 1902
Preuves et Bases de l'astrologie scientifique, 1 vol. in-8° carré, 1908
Notions élémentaires d'astrologie scientifique, 1 vol. in-8° carré, 1913
La Portée de l'astrologie scientifique, 1 vol. in-8° carré, 1914
Le Calcul des Probabilités appliqué à l'astrologie, 1 vol. in-8° carré, 1914
Revue de l' « Influence astrale » parue en 11 numéros de 1913 à 1914. Chaque n° de 64 pages avec illustra- tions

Paul FLAMBART

Ancien' élève de l'Ecole Polytechnique

La

Loi d'Hérédité Astrale

SA DÉMONSTRATION, SES OBJECTIONS & SON ROLE

COMME BASE DE L'ASTROLOGIE SCIENTIFIQUE



PARIS
BIBLIOTHÈQUE CHACORNAC
11, QUAI SAINT-MICHEL, 11
1919

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

PRÉFACE

Ce livre complète l'Etude nouvelle sur l'hérédité (hérédité astrale) que je publiai en 1903. Afin d'éviter des répétitions, je commence par prier le lecteur, qui ne serait pas encore au courant du mode de représentation graphique adopté pour les ciels de naissance, de se reporter à l'ouvrage précité ou à mes autres qui l'ont exposé en détail.

J'ai cru devoir mentionner à plusieurs reprises, au cours de la présente étude, quelques-unes de mes publications et leurs dates; cette précaution m'a paru indispensable pour éviter certains malentendus: Tous ceux qui étudient une science en voie de formation savent en effet l'importance qu'une question de date peut avoir dans les discussions.

C'est en 1900 que j'écrivis mes premières notes sur cette question nouvelle de l'hérédité astrale; mon but principal était alors de montrer, par des exemples frappants, les ressemblances curieuses de beaucoup de ciels de naissance entre parents.

Quand je donnai mon Etude nouvelle sur l'hérédité, en 1903, de nombreux exemples m'avaient déjà porté à conclure que la « naissance normale tend à s'effectuer, non pas sous un ciel quelconque, mais sous un ciel d'une certaine analogie avec celui des parents », ce qui montrait à priori une liaison entre l'hérédité et le ciel de naissance, c'est-à-dire une influence astrale (ou du moins exprimée par les astres) qui est réelle pour l'homme.

Malgré l'expression assez générale de cette loi, — qu'il m'eût été à l'époque, difficile de préciser davantage —, il faut reconnaître que son sens expérimental était déjà très net et laissait prévoir des conséquences psychologiques d'une valeur difficile à nier

A la suite d'études poursuivies sur les fréquences comparées et sur leur application aux probabilités qu'on peut supputer en l'influence astrale, j'ai pu, en 1914 (1), citer des chiffres démontrant que certaines ressemblances astrales, — comme la position céleste de la lune à la naissance, — sont indubitablement plus fréquentes entre parents proches qu'entre individus sans liens de parenté. Des preuves chiffrées l'établissent positivement. C'est ainsi qu'à la suite de statistiques progressives, — et faites au double

⁽¹⁾ Voir Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie.

point de vue du *nombre* et du *choix*, dans les conditions requises pour être probantes, — j'étais ainsi amené à la conclusion qui suit :

Alors que, dans le cas général, on a 5,5 chances 0/0 de rencontrer la lune à une position du ciel semblable à un ciel de naissance donné, cette chance devient 18,6 0/0 quand au lieu de ciels quelconques, on prend les ciels de naissance des père, mère, frères ou sœurs du sujet considéré. Autrement dit : en comparant, entre eux, deux ciels de naissance, on a trois ou quatre fois plus de chances de rencontrer une similitude de position lunaire s'il s'agit de comparaisons entre parents proches (père, mère, frères et sœurs) que s'il s'agit d'individus sans parenté.

L'exposé, comme on le voit, est au fond très simple, il forme l'objet de la présente étude. Et j'ajoute que c'est sa simplicité même qui le fera rejeter dans l'esprit d'un grand nombre, parce que, penseront-ils, « si c'était vrai, ça se saurait depuis longtemps... » Malheureusement les choses les plus vraies sont souvent celles qu'on ignore le plus.

Comme je ne m'adresse ici qu'aux esprits indépendants qui cherchent la vérité de bonne foi, je m'efforcerai d'être aussi clair que possible en faisant table rase des préjugés courants sur la question qui nous occupe.

N'ayant jamais voulu me poser en détenteur de vérités, possédant la science infuse, ou en doctrinaire qui n'a'pas à discuter, j'avoue avoir creusé dans tous les sens, depuis plus de vingt années, les diverses objections sur l'hérédité astrale qui m'ont été faites (et que j'avais d'ailleurs prévues); je ne demande, en outre, qu'à analyser les objections nouvelles et fondées qui pourraient m'être avancées. Qu'on ne perde pas de vue toutefois ceci: quand il s'agit de résultats de statistiques, toutes les objections se ramènent inévitablement à une attaque contre l'insuffisance du nombre ou contre la partialité du choix.

A moins d'éluder la « statistique » à la façon railleuse des gens frivoles, il est impossible de ne pas en convenir quand on consent à raisonner

Or, chacun peut constater que le « choix » ne saurait offrir plus de garantie d'impartialité que lorsqu'il s'agit d'envisager. comme ici, des comparaisons héréditaires vis-à-vis des père, mère, frères et sœurs. Les quelques erreurs possibles deviennent, en effet, sans importance sur les moyennes trouvées, d'après la loi du grand nombre. Le point faible de mon exposé aurait-il alors trait à l'insuffisance du nombre? mais il n'y aurait alors qu'une façon de le prouver : ce serait d'établir des preuves contraires aux miennes et basées sur des nombres supérieurs aux miens, dans les statistiques servant à établir les fréquences invoquées.

Or, j'ai eu beau multiplier ces « nombres » par des statistiques progressives, je n'ai pu faire que confirmer ce que des exemples nets m'avaient fait pressentir au début.

Le principe de la confirmation des fréquences au moyen des statistiques impartiales et progressives, semble d'ailleurs impossible à contester puisque sa négation entraînerait celle de toutes les données de la science expérimentale, et, on peut dire, la négation de toute valeur du jugement humain (1). Il n'y a donc que ceux qui « raisonnent contre la raison » qui pourraient entreprendre de démontrer que la statistique ne peut ici servir à rien

Mais comme il est inutile de raisonner avec ceux qui ne croient d'avance à aucun raisonnement et se refusent à le définir, je suis encore à me demander où un critique de bonne foi pourrait trouver le point faible dans les bases qui m'ont servi d'appui.

Comme je le disais précédemment, la simplicité même de la question lui attirera des ennemis. Ces ennemis-là sont ceux qui, d'avance, veulent que l'astrologie « ne soit pas vraie » et qui sont résolus à rester sourds et aveugles en face de la question (2). Outre la simplicité mentionnée précédemment, il y aura encore la conséquence psychologique d'un tel fait qui fera cabrer l'intelligence de tous ceux qui, —

⁽¹⁾ Voir Education psychologique de Paul Choisnard (1919).

⁽²⁾ Voir comme exemple typique à ce sujet, la réponse à un article de l'abbé Moreux, écrit contre l'astrologie, dans la Revue l'Influence astrale de mai 1913.

pour des motifs en général peu nobles, — renoncent à modifier les bases de leur raison. Songez donc : pouvoir établir une liaison positive entre l'hérédité et le ciel de naissance ; et par cela même démontrer l'influence astrale sur l'homme ; être obligé en même temps de reconnaître que les facteurs astronomiques transmetteurs d'hérédité sont, par suite, indicateurs au moins partiels des facultés humaines ; admettre par suite que l'astrologie est une science vraie d'observation, et que toutes les billevesées qu'on a colportées en son nom n'ont rien à voir avec sa vérité éternelle ; revenir sur sa condamnation, — inepte quoique vieille de trois siècles, — décrétée par la science officielle ; bref, admettre que le ridicule, à ce sujet, puisse changer de côté !...

Evidemment tout cela n'est pas fait pour qu'on admette facilement la vérité en question, toute simple qu'elle puisse être. Beaucoup admettent volontiers encore, en astrologie, des possibilités vagues qui ne compromettent personne; mais dès qu'on leur parle de vérités démontrées et de certitudes, ils préfèrent ne pas insister et changer de conversation...

Et pourtant le scepticisme officiel n'empêchera pas plus l'influence astrale d'être vraie que la « terre de tourner ». Et, certainement, la démonstration de l'influence astrale est beaucoup plus simple encore et plus accessible à tous que celle de la rotation de la terre. Quelques-uns m'ont laissé entendre que les preuves déjà avancées étant suffisantes, il devenait inutile d'insister dessus davantage et que je ferais mieux d'aller de l'avant sans tant discuter et sans m'inquiéter du qu'en dira-t-on?

Tel n'est pas mon avis, pour maintes raisons déjà exposées ça et là au cours de mes travaux. Cette remarque m'obligé à répéter une fois de plus ici ma profession de foi sur mon programme d'étude.

Le cas de l'astrologie est unique dans l'histoire des connaissances humaines : n'oublions pas, en effet, qu'après avoir été jadis honorée entre les sciences, comme la première de toutes, et avoir régné sur les plus hautes intelligences des temps passés, elle fut maudite depuis trois siècles par la science officielle qui la condamna sans jugement et sans appel et qui, de nos jours, la croit bien morte et enterrée à jamais.

Malgré tout ce qui a été écrit là-dessus depuis vingt ans, on rencontre encore assez souvent de nos jours des écrivains, faisant la sourde oreille, qui éprouvent le besoin de réitérer la condamnation de l'astrologie en cherchant par la raillerie à se persuader qu'il n'y a pas à revenir là-dessus. En toute conscience, je demanderai simplement qu'on veuille bien comparer leurs arguments à ceux que j'ai recueillis dans le présent livre ainsi que dans ceux qui l'ont précédé.

Il y a sur cette question comme une sorte d'envoûtement collectif depuis plusieurs siècles, envoûtement qui, je le répète, est unique dans l'histoire des sciences, en même temps qu'incompréhensible en face de la prétention moderne au réalisme et au libre examen. C'est là peut-être, pour le psychologue, le problème le plus curieux qui ait jamais pu se poser dans l'historique des sciences et de la psychologie. Le cas de l'astrologie montre mieux que tout autre l'erreur du positivisme terre à terre qui part de dogmes négatifs : en fixant des barrières à la raison humaine, il sape lui-même ses bases, puisque tôt ou tard il se heurte à l'alternative de reculer ces barrières ou de se refuser à raisonner.

L'astrologie n'est qu'une « croyance », répète-t-on sous toutes les formes. Il faudra certainement du temps pour déraciner ce préjugé-là de l'opinion publique; mais j'estime qu'il suffit de quelques instants de travail et d'un peu de réflexion pour le déraciner de l'opinion individuelle.

Certains esprits convertis depuis longtemps à l'astrologie, ont paru faire fi des preuves données et m'ont presque reproché mon insistance scientifique à vouloir les établir et les multiplier... Plusieurs ont été jusqu'à prétendre en même temps, au nom d'un éclectisme trop simpliste et commode, que «l'intuition » pouvait ici prévaloir sur la « raison » et, qu'après tout, la méthode positive n'était qu'une « méthode

de plus « pour défendre leur cause. Quelle est cette plaisanterie qui consiste une fois encore à vouloir « raisonner contre la raison » ou qui cherche, ce qui est la même chose, à trouver des raisons étrangères à la raison? Quelle raison incompatible avec la raison pourrait-on invoquer pour légitimer l'intuition et le sentiment? Et comment sans se contredire, faire prévaloir l'inspiration contre la raison, alors que tout vrai but doit consister à les unir? Cette tendance à vouloir dissocier l'intelligence humaine en facultés rivales a été la grande plaie morale de notre époque. L'esprit de coordination qui s'impose par la force des choses, réagit heureusement contre elle, à présent. Toutes les bonnes raisons des défenseurs de l'astrologie doivent forcément se tenir.

De deux choses l'une, en effet, où leurs raisons sont valables et ils doivent le montrer, ce qui les oblige à invoquer la raison humaine d'une façon ou d'une autre. Or, tout raisonnement qui l'établit, — qu'on le veuille ou non, — tend à rattacher le connu à l'inconnu, c'est-à-dire à s'appuyer sur les vérités admises par tous, et, par suite, faire appel à la méthode positive qu'il vaut bien mieux par conséquent se décider à regarder en face. On évite ainsi beaucoup de discussions creuses et de temps perdu. Ou alors leurs raisons sont sans valeur comme ne pouvant être défendues, et elles sont hors de cause ici (1).

⁽¹⁾ Voir la Portée de l'astrologie scientifique en ce qui concerne la psychologie moderne en face de la question.

Ainsi deux faits historiques et positifs dominent toute l'histoire de la question : le prestige ancien de l'astrologie et son discrédit moderne. On ne peut donc raisonnablement avoir la candeur de la traiter comme un simple chapitre nouveau ou ancien de la physique et aller de l'avant comme si de rien n'était. Encore une fois, avant d'appliquer et de poursuivre une science, il est nécessaire de démontrer qu'elle est vraie, surtout si personne ne l'a encore établi et que tout le monde s'entend pour la ridiculiser.

Notons à ce sujet l'escamotage philosophique, devenu un peu vieux jeu en littérature, et qui consiste à laisser parler tout seul l'adversaire, à guetter le moment où il se répète, puis s'écrier sur un ton victorieux qui clôt toute discussion : « Vous l'avez déjà dit ». Bien que les règles littéraires ne soient nullement à dédaigner, j'estime que le but doit être ici avant tout scientifique, et que la science n'autorise pas seulement la « répétition », mais l'exige sous forme d'applications multipliées.

Vous me dites que mes preuves suffisent et qu'il serait bon de passer outre? Je pourrais commencer par répondre que chercher des preuves, c'est toujours trouver des *lois*, et des lois fondamentales; or, ces lois-là sont aussi indispensables à la reconstitution d'une science qui naît ou qui renaît que les fondations sont nécessaires à la construction d'un édifice.

Il n'y aura jamais trop de preuves trouvées et trop de lois établies. Il ne saurait donc être déplacé d'en chercher tant que la presque totalité des esprits restera réfractaire à la vérité astrologique, car il faut bien le dire à ce sujet : sur cent personnes aujourd'hui, il en est à peine une qui l'admette. Et sur les 99 restant, il y en a au moins 90 avec lesquelles aucune discussion là-dessus n'est possible. Même en s'adressant exclusivement aux esprits de bonne foi capables de s'y intéresser, lesquels sont d'ailleurs presque tous encore à chercher les modes de conviction sur la réalité des lois astrologiques, on voit donc que, pour le moment et pour longtemps encore, toute étude qui éluderait les *preuves* serait prématurée sinon stérile.

Peut être quelques-uns penseront-ils qu'il y a danger d'orgueil à vouloir tout raisonner... mais il resterait à savoir s'il y en a davantage à stimuler la raison en soi qu'à chercher à l'éteindre chez les autres. Au nom de la morale comme de la science, on ne saurait jamais trop chercher la vérité et la justice et trouver de nobles raisons pour les étouffer en soi comme chez les autres.

D'ailleurs, tant qu'une vérité scientifique, — quelque certaine qu'elle soit, — n'aura pas été admise officiellement, il y aura toujours nécessité à plaider en sa faveur et à combattre ses adversaires.

Je rappelle mon programme à la fois scientifique, philosophique et historique (1): « mon but est avant

⁽¹⁾ Voir la Revue de l'Influence astrale de janvier 1913 (n° 1).

tout de rechercher des preuves scientifiques et expérimentales d'une correspondance entre les astres et l'homme et de formuler les lois qui peuvent en découler. Résolu d'avance à n'éluder aucune critique fondée, ni aucun document ancien, je m'attache en outre à accumuler les faits capables de fournir des bases impersonnelles et sûres servant de jalons qui pourront orienter dans la bonne voie ceux qui seront chargés de reconstituer l'astrologie future. »

Je ne me pose ni en prophète ni en révélateur; je ne suis qu'un modeste chercheur. S'il convient à d'autres de suivre un programme différent et de faire mieux, ils sont libres de « tirer des horoscopes » et d'annoncer l'avenir à leur aise. Pourtant qu'ils se disent bien que la valeur des prédictions est toujours suspecte et que la preuve scientifique de l'astrologie n'est pas là (1).

Quant à moi, j'estime qu'il est toujours utile de parfaire une œuvre quand elle est bonne, quelque modeste qu'elle soit, et que la vie d'un homme n'est pas trop longue pour cela. Si quelques-uns sont surpris, après plus de vingt ans d'étude, de me voir encore exposer les mêmes lois, — et celle de l'hérédité astrale entre autres, — ils cesseront de l'être en creusant la question et en constatant la difficulté que j'ai eue à la tirer au clair et à la mettre au point. Ce

⁽¹⁾ Voir De la valeur des prédictions (Revue de l'Influence astrale de septembre 1914).

n'est qu'en 1914, — c'est-à-dire après dix-huit années d'études, — que je suis arrivé à formuler la loi d'hérédité astrale scientifiquement et d'une façon que j'estime désormais irréfutable, parce que impersonnelle et reproductible à volonté. Si la condition de « reproductibilité » n'est pas toujours indispensable au caractère scientifique de certains faits, elle n'est en tout cas jamais inutile pour établir leur réalité.

Comme je l'ai exposé ailleurs, je me suis particulièrement attaché à ce chapitre nouveau de l'astrologie, parce qu'il renferme les preuves les plus claires pour tous, les plus accessibles et les plus péremptoires ; ces preuves ayant le même caractère que celui requis en science positive; c'est parce que ce chapitre contient en même temps les preuves qui peuvent servir de point de départ et de loi fondamentale à la science astrologique qui concerne l'homme.

J'ajoute que tous ceux, à ma connaissance, qui ont jusqu'ici étudié cette question, se sont rendus à l'évidence (1). Et je ne puis imaginer qu'un esprit lucide et de bonne foi puisse avoir l'attitude contraire, après examen consciencieux de la chose.

En dépit de la raillerie officielle à ce sujet, il est cependant facile de prouver que la vérité astrologique est en marche malgré tous ceux qui voudraient l'étouffer : quand je publiai là-dessus mes premiers

⁽¹⁾ Consulter à ce sujet mon Enquête sur l'astrologie dans le n° de septembre 1914 de la Revue de l'Influence astrale.

écrits en 1898, combien y avait-il de gens soupçonnant même ce que pouvait être l'astrologie scientifique? La vérité en question a pourtant marché plus vite encore que je n'aurais cru, puisqu'il serait facile de démontrer que ses défenseurs se comptent par milliers aujourd'hui, non seulement en France et en Angleterre où elle a germé, mais dans tous les autres pays du monde.

Je ne me base pas seulement pour avancer cela sur l'accueil fait à mes premiers travaux qui valut à quelques-uns déjà une deuxième édition. Mérité ou non, cet accueil par lui-même ne prouverait rien si ce n'est l'accroissement du nombre de curieux. Pour démontrer une vérité contestée, le nombre d'adeptes a en effet peu de chose à voir avec sa réalité, tant que la preuve de celle-ci est encore à chercher. Ce qui est autrement important, à mon avis, c'est de constater l'attitude des esprits éclairés et de bonne foi qui ont daigné aborder hardiment l'étude de la question; j'avoue n'en avoir pas encore rencontré de réfractaire. Et les centaines de lettres que j'ai reçues depuis vingt ans me prouvent à elles seules que je ne me suis pas battu contre des moulins à vent.

L'enquête astrologique que j'avais publiée en 1914 à ce sujet, n'était qu'une amorce de la question à laquelle il serait facile de donner un développement probant. Cela, non pas pour prouver que l'astrologie est vraie, — puisque la vérité n'a pas à être mise aux

voix, — mais pour prouver que nombre d'esprits éclairés y ont adhéré.

A lui seul, ce commencement d'enquête peut donc montrer aux esprits timorés, retenus simplement par la crainte du ridicule, qu'ils n'ont au fond rien à redouter de ce côté. S'ils ont ici des risques à courir, ils peuvent être sûrs qu'ils ne seront pas faits pour compromettre leur intelligence, au moins vis-à-vis d'eux-mêmes.

La seule prophétie astrologique que je crois pouvoir me permettre dans ce livre, est de prévoir, d'ici vingt ans, une marche encore bien plus rapide de la vérité en question. Et cela pour deux principaux motifs d'actualité : la grande guerre, en dépit des troubles engendrés, aura ouvert les yeux de beaucoup sur deux points : la nécessité de coordination en même temps que l'importance de la psychologie.

Août 1919.

LA LOI D'HÉRÉDITÉ ASTRALE

CHAPITRE PREMIER

La Loi d'Hérédité Astrale et ses objections (1)

I. — ORIGINE ET DÉFINITION DE LA QUESTION

La loi d'hérédité astrale qui est, à mon avis, une des principales de l'astrologie, ayant été contestée par des critiques diverses, il me semble opportun de résumer aussi clairement que possible ce qui a déjà été dit çà et là pour l'établir et la défendre. Et je compte y ajouter quelques arguments nouveaux auxquels certains travaux récents m'ont conduit.

Lorsque je publiais, en 1900, les premiers résultats de mes recherches sur « l'atavisme astral », je donnais tout d'abord quelques exemples frappants, destinés à montrer la forme astronomique que tend à prendre la transmission héréditaire dans beaucoup de ciels de naissance.

(1) Revue de l'Influence astrale du 1er mars 1914.

C'étaient les observations multipliées de thèmes de nativité qui m'avaient suggéré cette remarque ; et ma conclusion primitive, sans cesse confirmée depuis, avait été formulée en ces termes : dans la disposition des astres des ciels de naissance, les ressemblances sont beaucoup plus fréquentes entre parents qu'entre individus sans liens de parenté, ce qui revient encore à dire que la nature tend à faire naitre le nouveau-né sous un ciel d'une certaine analogie avec ceux de ses parents.

Cette loi, très générale il est vrai, a malgré tout un sens expérimental parfaitement net et une réalité qui peut être contrôlée par les statistiques.

La poursuite de cette étude m'a d'ailleurs déja permis de remplacer par des termes plus précis les expressions de « beaucoup plus fréquentes » et de « certaine analogie ». Comme on le verra plus loin, il n'est nullement impossible de citer des chiffres à l'appui, d'après les fréquences spéciales à chaque élément étudié; mais la simple réalité du fait, relatif à cette fréquence caractéristique d'ensemble, — que chacun peut contrôler, — m'avait paru, dès le début, suffire pour en légitimer l'étude et en entrevoir la portée.

II. — L'HÉRÉDITÉ ASTRALE CONSTITUE UNE LOI SCIENTIFIQUE

D'autre part, nous nous trouvons bien ici en présence d'une loi positive du domaine expérimental, parce qu'elle résulte de faits coordonnés (et non simplement amassés) et qu'elle exprime une correspondance générale pouvant être répétée autant qu'on

veut par l'expérience. Si l'on refusait le nom de « loi » à une telle correspondance, il n'y aurait aucune raison pour ne pas rejeter la plupart des lois, en Science d'observation, qui reposent toujours plus ou moins sur le principe des statistiques ou fréquences comparées (1). Il est clair, en effet, qu'en dehors de leur utilisation pratique, la réalité générale de telles lois ne saurait dépendre du degré de fréquence qui les caractérise; autrement, à partir de quel degré une loi devrait-elle être considérée comme réelle et scientifique? Comment échapperait-on au reproche de définition arbitraire sur ce point-là ? Et de quel droit en même temps voudrait-on restreindre ainsi le domaine de la Science qui a pour objet essentiel toutes les vérités que le calcul et l'observation peuvent contrôler »

Les statistiques sont justement destinées à prouver qu'une correspondance, — c'est-à-dire loi, — est réelle ou non, suivant qu'il existe ou non une fréquence spéciale à une catégorie de faits particuliers : si cette fréquence existe manifestement (étant confirmée par les statistiques progressives suffisamment étendues), c'est qu'il y a correspondance, c'est-à-dire « loi »; si elle n'existe pas, c'est qu'il y a lieu d'abandonner la loi supposée ou de chercher à la révéler autrement.

Je ne vois pas le moyen de soutenir le contraire, à moins de condamner les statistiques et de refuser le nom de « lois » aux résultats qui en découlent. Mais ce serait vouloir se noyer dans les contradictions, si l'on a le moindre souci de définir les mots....

⁽¹⁾ Voir La Statistique est-elle une méthode à part. (Revue de l'Influence astrale n° 4 de 1913.)

Dans toutes les sciences naturelles, dans la médecine ou dans la psychologie, procède-t-on autrement qu'on vient de le dire ? Certes, il y a des lois évidentes d'après l'observation seule, parce qu'elles sont simples et offrent peu d'exception : leur caractère à peu près invariable est dù à l'absence de lois connexes capables de les obscurcir et cela se présente même dans l'influence astrale d'ordre général relative au Soleil : en chimie, par exemple, les rayons solaires offrent certaines lois à péu près fixes, appliquées en photographie ou ailleurs. Il devient donc inutile dans ce cas, de calculer des pourcentages établissant leur réalité. Et cependant, le principe essentiel des fréquences comparées (base de tout jugement naturel). n'en sert au fond pas moins d'appui plus ou moins inconsciemment, comme j'ai cu déjà l'occasion de l'exposer. Mais, en dehors de ces lois évidentes, toutes celles dont la connexité d'influences étrangères nécessite l'emploi des statistiques proprement dites pour ètre tirées au clair, s'établissent expérimentalement d'après le même principe que celui qui nous a servi en hérédité astrale et dans tous les autres genres de preuves astrologiques qui révèlent des lois, - lois qui elles-mêmes peuvent recevoir les applications déjà citées. Si on refuse à celles-ci le droit à la Science. sous prétexte qu'aucune de ces lois n'est précise pour prévoir l'avenir à coup sûr, il n'y aurait pas moins de raison pour refuser à la médecine le nom de Science, - malgrétoutes les statistiques en faveur d'elle, - sous prétexte qu'aucun médecin ne peut répondre d'avance, à coup sûr, de la guérison de ses malades ; c'est toujours la question des influences connexes et inconnues qui exige forcément l'emploi des statistiques précises. En psychologie comme en médecine, aucune loi n'est par suite absolue dans ses applications apparentes, au point de vue individuel. Depuis longtemps, on sait qu'il n'y a pas de loi sans exception. Toutefois, ici comme en astrologie, il est une sorte de prédiction que l'on peut faire avec certitude, c'est celle qui a trait aux fréquences de certaines classes de faits. Et cela suffit déjà pour donner un caractère scientifique à un domaine de connaissances pouvant fort bien ne pas comporter d'autre degré de précision.

Le fait que les statistiques astrologiques soient peut-être plus difficiles à dresser, — et en tous cas moins répandues que d'autres, — ne saurait empêcher de donner aux résultats obtenus le nom de « lois » au même titre que les autres lois des sciences d'observation.

Je me hâte de dire qu'en hérédité astrale, une étude limitée seulement à quelques exemples isolés ne saurait aboutir à aucune conclusion valable dans un sens ou dans l'autre. Aussi, les 40 cas environ, qui composent jusqu'ici la liste du recueil que je continue à publier, sont-ils donnés à titre d'exemples plutôt que de preuves, bien que plusieurs d'entre eux (correspondant à des maximums de ressemblance exceptionnelle) représentent déjà à eux seuls de véritables résultats de statistiques, comme j'en parlerai plus loin. Il y a, en effet, pour chaque cas particulier un moyen d'apprécier sa valeur probante, c'est-à-dire un moyen de comparer ce que l'on trouve à ce que l'on devrait trouver dans le cas général (1).

(1) Voir Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie.

III. — OBJECTION DES ANALOGIES DANS LES NAISSANCES SANS PARENTÉ

La première objection qui s'impose d'elle-même en face de ces ressemblances constatées, réside dans la facilité de trouver beaucoup de naissances qui offrent également les mêmes remarques d'analogies, bien que correspondant à des individus sans lien de parenté; en même temps que de rencontrer souvent des naissances de parents qui ne se ressemblent pas.

C'est la valeur de cette objection que je tiens surtout à analyser dans ce qui suit.

Je l'avais d'ailleurs signalée le premier, dès le début de mes recherches, et l'avais même discutée avant qu'on me la fasse, prévoyant, qu'après la période de « conspiration du silence » inévitable dans une pareille étude, il viendrait un jour où l'on voudrait à ce sujet me faire dire ce que je n'ai pas dit. Et c'est justement ce qui m'arrive aujourd'hui, sans que j'accuse en cela la bonne foi de personne, car je sais par expérience combien il est difficile de mettre au point ces questions-là avant de les avoir examinées à la suite d'une longue pratique ; d'où la nécessité de se répéter, et je m'en excuse d'avance auprès du lecteur.

En 1908, j'écrivais en effet dans *Preuves et Bases* de l'Astrologie scientifique (chap. II, page 46) : « Je demande qu'on ne fausse pas le sens véritable de ma première conclusion relative à l'hérédité astrale : je n'ai jamais prétendu que deux horoscopes de parents devaient toujours se ressembler, etc... ».

— Depuis un an, plusieurs critiques m'ont été adressées dans ce sens, en m'objectant qu'il n'y a rien à tirer des remarques que j'ai faites sur l'hérédité astrale, parce que les thèmes de parents sont loin de se ressembler tous entre eux et qu'en même temps une foule de naissances sans parenté présentent des ressemblances aussi frappantes que les autres, — constatation que j'avais faite moi-même jadis dans des termes à peu près identiques.

Ce qui m'étonne, ou plutôt ce que je crois avoir le droit de critiquer tout d'abord, dans l'objection qui précède, c'est qu'on me l'adresse (et cela de plusieurs côtés) comme une objection nouvelle, que je maurais même pas soupçonnée, malgré toutes les discussions faites dessus depuis plus de dix ans, alors qu'il eut été beaucoup plus juste et bien plus utile (ne serait-ce que pour éviter du temps perdu) de montrer où mon raisonnement de défense préventive se trouvait en défaut et où mes méthodes de recherches présentaient des erreurs.

Sans vouloir reprendre tout au long ce que j'ai écrit là-dessus à diverses reprises, je me bornerai à montrer que l'objection, en apparence assez séduisante pour réfuter la loi visée, ne saurait résister à une mise au point expérimentale si l'on ne veut pas nier tout simplement les résultats obtenus.

IV. — LA VALEUR DÉMONSTRATIVE DES ANALOGIES HÉRÉDITAIRES EST UNE QUESTION DE FRÉQUENCES COMPARÉES

Sans être aucunement initié à l'astrologie, les notions les plus élémentaires d'astronomie permettent à elles scules de se rendre compte qu'il naît en effet beaucoup de gens sous des ciels qui se ressemblent comme disposition d'astres.

En prenant, je suppose, les nativités humaines d'un même jour, et même celles de tout un mois pour une heure à peu près semblable de la journée, on trouvera facilement des centaines de thèmes de nativité, sans lien de parenté vis-à-vis d'un thème étudié, qui offrent cependant les mêmes analogies que celles qu'on observe si souvent entre parents. Non seulement je n'en ai jamais douté, mais j'ai eu soin à maintes reprises de le faire ressortir, en vue d'éviter les convictions prématurées dans un sens ou dans l'autre. Tout cela est incontestable ; seulement, à côté des centaines de naissances en question d'une époque limitée qu'on choisit, il serait injuste de passer sous silence les milliers (pour d'autres époques) qui ne présentent aucune similitude frappante vis-à-vis du thème étudié.

Or, toute proportion gardée au sujet des époques (c'est là le point important), il n'y aurait aucune raison, si la loi d'hérédité était vaine, pour que les naissances humaines quelconques (quelconques comme dates et heures) pussent fournir des similitudes plus fréquentes entre parents qu'entre individus sans parenté.

Cette considération-là a toujours été passée sous silence jusqu'ici dans les critiques qui m'ont été faites, et pourtant c'est là qu'est le nœud de la question, — point où se révèle d'elle-même expérimentalement l'erreur de l'objection soulevée.

Si, en effet, étant donné un ciel de nativité, on veut, dans le but d'en montrer beaucoup d'autres qui lui ressemble, se limiter à un choix de dates ou heures de naissances, qui m'empêcherait, en bonne logique, d'en faire autant pour soutenir la thèse ndverse et de faire aussi mon choix pour une époque appropriée dans un sens défavorable à l'objection? Ce que je prétends revient précisément à prouver que cette tâche serait beaucoup plus facile pour le second choix que pour le premier.

Il ne faut pas réfuter une question en se bornant à la travestir ou à la poser de travers ; ici, le problème est parfaitement net en somme : le but que je me suis proposé a toujours été de comparer au cas général des nativités quelconques, le cas des nativités de parents proches, pour voir si les analogies visées sont manifestement plus fréquentes dans le second cas que dans le premier. Et mes conclusions n'ont jamais visé autre chose à ce sujet.

Il s'agit en même temps, pour ces deux catégories de cas à comparer, d'envisager des époques quelconques, incapables de favoriser la thèse soutenue plutôt que celle qui lui est contraire.

On pourrait se demander pourquoi la nature choisit pour la ressemblance lel parent plutôt que

tel autre, et quelquefois plusieurs à la fois ?... Je ne prétends pas résoudre le problème dans tous ses détails. La loi d'hérédité semble assez complexe, mais sa réalité n'est pas en jeu vis-à-vis de la remarque qui précède. L'avenir nous renseignera d'ailleurs sur ce point-là comme sur d'autres.

Il semble tout d'abord difficile de citer des chiffres vis-à-vis des statistiques concernant l'hérédité, étant donné la diversité des analogies qu'on rencontre. Et c'est même avec la conviction qu'on ne peut en trouver, que plusieurs ont attaqué la loi visée, absolument persuadés d'avance que personne ne pourrait les démentir. Nous verrons cependant plus loin qu'il en est autrement, et qu'avant de contester un fait, il est nécessaire de savoir sur quelles données expérimentales au juste son défenseur le fait reposer.

En faisant la part la plus grande aux cas défavorables, j'avais estimé au début qu'il fallait en moyenne cinq thèmes au plus de parents proches pour trouver une ressemblance vraiment caractéristique visée. Or, si l'on envisage des thèmes quelconques au lieu de parents à comparer à l'un d'eux, il n'arriverait certainement pas de trouver en moyenne un résultat analogue pour cinq naissances ni même peut-être pour cent.

Mais, comme je l'exposerai en détails, la loi se confirme de trop de façons différentes et avec des valeurs démonstratives trop inégales pour jouer ici au pourcentage aveuglément.

C'était là, je le reconnais, le point faible de ma première démonstration, non pas pour se convaincre soi-même si l'on approfondit expérimentalement la chose, mais pour convaincre ceux qui n'ont pas le temps de s'adonner à la pratique.

Il y a d'ailleurs, en statistique, certains genres de résultals objectifs qui valent les chiffres pour se convaincre (entre autres choses : la coordination des traits du visage pour apprécier les ressemblances entre individus).

Quoiqu'il en soit, on en revient toujours, en astrologie scientifique, à faire appel au principe des fréquences comparées que la pratique des statistiques bien conduites peut seule tirer au clair si l'on cherche à s'appuyer sur des arguments d'ordre impersonnel, c'est-à-dire scientifiques. Je crois qu'il n'existe pas de moyen plus sur pour échapper à tout reproche de subterfuge dans le raisonnement.

D'après la variation des facteurs astrologiques que j'ai exposée à cette intention (1), on peut se faire une idée, sinon toujours précise, du moins assez juste, pour apprécier la valeur démonstrative des correspondances trouvées.

Une longue expérience en pareille matière ne mène pas sculement à une croyance personnelle, mais à une certitude raisonnée à laquelle j'en connais déjà beaucoup qui sont arrivés après une étude approfondie.

V. — LES MAXIMUMS DE RESSEMBLANCE

Outre la statistique des cas probants, il y a lieu de remarquer qu'on se trouve assez souvent, dans l'étude de l'hérédité astrale, en présence d'un véritable maximum de ressemblance, vis-à-vis de tel ou

(1) Notions élémentaires d'astrologie scientifique et Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie.

tel parent proche. Lorsque l'on constate, je suppose, que dans l'espace d'une *année*, la nature a fait naître un enfant sous le ciel qui offre, sans ambiguité, l'ensemble le plus frappant possible d'analogies, vis-à-vis d'un parent, pour le mois, de jour et le quart d'heure de nativité, la valeur de cette correspondance peut être appréciée en science exacte par le calcul des probabilités. Le nombre de quarts d'heure de l'année étant de $4\times24\times365$, c'est-à-dire de 35.040, la probabilité ici peut donc s'exprimer par 1/35.040, ce qui revient à dire que sur les trentecina mille auarante cas envisagés, la nature a choisi justement pour l'accouchement de l'enfant, le cas qui était le plus favorable à la ressemblance astrohéréditaire vis-à-vis de tel ou tel parent (en général père, mère, frère, sœur ou parent proche).

Je sais qu'on pourrait m'objecter que la nature était limilée d'avance pour l'époque de l'accouchement, mais cela ne fait que déplacer la difficulté d'interprétation sans la résoudre ; car les époques de conception et d'accouchement étant liées dans une certaine mesure, je pourrais répondre : pourquoi la conception a-t-elle justement été réalisée à une époque dévant aboutir à un accouchement aussi spécial comme ciel de naissance ? Ceci tend à prouver que les lois astrales de conception et de naissance ont certaine liaison entre elles (remarque qui n'est pas nouvelle et dont la plupart des anciens astrologues ont parlé).

Si des centaines ou des milliers de gens sont venus au monde dans le quart d'heure en question (ce que je n'ai jamais contesté) sans avoir de parenté avec le sujet étudié, ceci ne change en rien le caractère exceptionnel de cet instant-là relativement à l'atavisme de ce dernier : ce quart d'heure-là reste malgré tout celui qui donne un maximum d'analogies héréditaires vis-à-vis d'un parent proche, sur les 35.040 cas envisagés; et toute explication meilleure que la mienne sera la bienvenue.

Je n'ai parlé dans cet exemple que d'un laps de temps, « d'une année », pour préciser le raisonnement, mais nullement en cherchant à me limiter pour les besoins de la cause : outre que l'année de naissance d'un individu n'est pas une année quelconque pour lui et d'un choix arbitraire, si j'avais voulu dans certains cas étendre le calcul des probabilités à un nombre d'années plus ou moins grand, j'aurai obtenu un résultat plus significatif encore.

On voit ainsi que certains exemples constituent à eux seuls des résultats de statistiques, et que 10 exemples cités peuvent parfois être plus probants que 100. Bien que cela semble à priori paradoxal, loin d'aller à l'encontre des statistiques, c'est au contraire une preuve de leur nécessité; car c'est justement d'après le principe des statistiques ou fréquences comparées qu'on arrive à se rendre compte de la valeur démonstrative de tel ou tel exemple étudié, — ce qui peut quelquesois en faire préserer 10 bons à 100 douteux si les 10 forment une somme de valeurs probantes jugée supérieure à celle des 100 autres.

C'est à la fois par la multiplicité des exemples et par l'analyse de leur valeur probante, qu'on arrive à démontrer quelque chose en astrologie.

N'oublions pas, d'autre part, que dans l'étude de l'hérédité astralé, l'observation des ressemblances doit avant tout porter sur un ensemble de notes caractéristiques et non sur quelques éléments isolés comme on peut en trouver dans la comparaison de presque tous les thèmes ; mais ceci n'empèche pas de faire l'étude analytique des facteurs d'après leur fréquences spéciales, comme nous le verrons plus loin.

VI. — OBJECTION DES FACTEURS PEU VARIABLES

On m'a objecté à ce sujet que je signalais parfois, comme similitudes héréditaires possibles, des facteurs à caractère trop stationnaire et par suite devant se rencontrer dans trop de naissances à la fois pour être pris en considération au sujet de leur valeur distinctive: mais au fond, c'est s'appuyer sur ce qu'il faudrait précisément démontrer. Les similitudes d'éléments trouvés n'ont pas toutes la même valeur probante ; il y a lieu de tenir compte de la fréquence particulière à chacun d'eux (due à sa variation et à sa périodicité). Parmi les facteurs astrologiques, il y en a de longue durée mais qui se présentent rarement, et d'autres qui se présentent plus souvent mais qui sont de peu de durée, ce qui aboutit parfois à des fréquences spécifiques semblables et par suite à des valeurs démonstratives équivalentes.

Je prends comme exemples pour être clair, les positions du *Soleil* et du *Milieu du Ciel* (intersection du Zodiaque avec le Méridien supérieur). Le premier ne revient au même lieu du Zodiaque que tous *les ans* et y reste 20 jours (à 10 degrés près, limite d'appréciation convenue), tandis que le Milieu du Ciel y

revient tous les jours, mais n'y reste que 1 h. 20 m. environ. Les deux facteurs en question donnent, comme on peut s'en assurer, une fréquence semblable et sensiblement égale à 1/18; c'est-à-dire que sur 18 individus quelconques, on en trouve 1 en moyenne qui peut avoir le Soleil au même lieu zodiacal qu'un sujet étudié; de même, sur 18 il y en a 1 qui a le même Milieu du Ciel. Dans l'étude de l'hérédité ces deux facteurs ont donc une importance semblable.

Dans le même ordre d'idés, si je prends la planète Jupiter qui fait son tour du Zodiaque en 12 ans environ, je trouve, tout compte fait, une fréquence spécifique sensiblement égale, quoique à priori son caractère stationnaire semble le faire rejeter.

D'autres facteurs, à marche encore plus lente, comme les aspects concernant Salurne et Uranus, sont encore bien moins variables. Au contraire, certains aspects, qui se présentent souvent, mais qui sont de peu de durée, offrent des fréquences plus grandes, c'est-à-dire que leur rencontre a une valeur démonstrative moindre : exemple la quadrature de la Lunc et de Jupiter, qui s'opère deux fois par mois, correspond à la fréquence 1/9.

Les facteurs astrologiques présentent en somme toute une gamme de fréquences particulières à chacun d'eux, et il n'y a aucune raison à priori pour en éliminer quelques-uns d'après leur degré de fréquence; quel serait ce degré ? Chaque facteur de ressemblance héréditaire à une valeur démonstrative plus ou moins importante d'après ce qui précède, voilà tout ce que l'on peut dire à priori; mais ce que l'on doit faire, c'est observer toutes les similitudes de facteurs, — même celles (peu nombreuses d'ailleurs) qui auraient

trait à des éléments dont la périodicité dépasserait en durée le temps de la vie où l'individu peut procréer (comme les positions de Saturne et d'Uranus, qui font leur révolution zodiacale respectivement en 29 ans et demi et en 81 ans environ).

Les notes astrales ayant trait à ces éléments-là peuvent, malgré tout, transmettre et indiquer partiellement l'hérédité, étant donné surtout que leurs correspondances astrales avec l'homme peuvent être prouvées par ailleurs. Admettre à priori que tel facteur est incapable d'avoir une signification héréditaire reviendrait en effet logiquement à dire qu'il n'a aucune correspondance avec' la nature humaine et réciproquement. Il n'y a donc aucune raison. en hérédité astrale, pour retrancher à priori de l'observation certains facteurs plutôt que d'autres : la statistique seule peut trancher la question. Les éliminer pour cause de fréquence trop grande ne serait pas plus logique que de dire que la couleur des cheveux ou des yeux ne saurait être héréditaire ou d'une valeur distinctive, sous prétexte que des millions d'individus ont la même.

On se retrouve toujours en face du problème inévitable des fréquences à comparer entre le cas général et une catégorie de cas particuliers.

Par suite, l'objection des facteurs peu variables comporte la même erreur et la même réfutation que celle des Analogies dans les naissances sans parenté.

VII. — PHYSIONOMIE DES THÈMES DE NATIVITÉ

Avec la figure représentative du ciel de nativité que nous avons admise, les similitudes astro-héréditaires sautent aux yeux dès qu'on a acquis une certaine pratique de la chose. C'est, d'ailleurs, en partie pour cela que j'ai définitivement adopté le procédé graphique en question.

Tout le monde admet en principe la valeur du jacteur héréditaire dans les ressemblances physiques entre individus, autrement dit reconnaît que les ressemblances des visages entre parents (enfants jumeaux surtout) sont plus fréquentes qu'entre gens sans parenté, bien que des gens sans parenté aucune puissent se ressembler. Les exceptions variées n'empèchent nullement ici (pas plus qu'en astrologie) re fait psychologique d'être une loi scientifique générale.

Même sans statistique chiffrée à l'appui, nul n'oserait le contester. Et cependant, personne n'a défini mathématiquement ces ressemblances, car on aurait beau caractériser les visages par les dimensions du nez, des oreilles, etc., que la coordination de ces éléments n'en révélerait pas pour cela une ressemblance plus manifeste. Celle-ci serait même moins manifeste parce que le langage mathématique ne pourrait traduire la synthèse des éléments analysés ainsi que leurs nuances et leurs liaisons diverses, qui elles-mêmes sont des éléments à considérer... Je tiens en même temps à faire observer que si ce fait des ressemblances n'a pas, en apparence

une base mathématique, il ne faudrait pas voir là une simple statistique faite au sentiment, comme celles que j'ai critiquées quand elles reposent sur un jugement personnel et isolé.

C'est en somme un mode d'observation analogue au précédent qui m'avait conduit tout d'abord à la conclusion des ressemblances astro-héréditaires. Je dois ajouter aussi que, non seulement ces ressemblances sont encore plus frappantes que celles des visages humàins, mais qu'elles ont l'avantage de comporter une appréciation plus précise au sujet de la valeur démonstrative des éléments de détail. Pour celui qui est familiarisé avec les figures de nativité, celles-ci arrivent à prendre, par la coordination de leurs éléments variables une véritable physionomie très nette, bien plus caractéristique encore que l'expression physique des traits du visage.

VIII. — LA PREUVE CHIFFRÉE DE LA LOI D'HÉRÉDITÉ ASTRALE

Si le raisonnement qui précède ne suffit pas pour convaincre, on peut confirmer par des *chiffres* la preuve générale de la loi visée et voici comment :

Les facteurs sur lesquels portent nos recherches (1) sont relatifs à 11 éléments distincts (9 planètes, As et MC) mobiles sur le cadran zodiacal. Par leurs situations et combinaisons diverses, ces éléments correspondent à ce que nous nommons les facteurs astrologiques désignés ci-après, et qui sont relatifs :

- 1º Aux places dans le zodiaque (à 10 degrés près) des 11 éléments précités ;
 - (1) Notions élémentaires d'A. S.

2º Aux places dans les maisons astrologiques des 9 planètes ;

3º Aux aspects de 6 sortes que peuvent présenter chacune des combinaisons 2 à 2 des 11 éléments.

Ces facteurs, — dont les fréquences spécifiques sont toujours passées sous silence en astrologie (ce qui pourtant a un intérêt majeur) — peuvent être classés et totalisés comme il suit :

1º Les places des 11 éléments dans le Zodiaque donnent 11 facteurs ;

2º Celles des 9 planètes dans les maisons astrologiques en donnent 9 ;

3º Quant aux aspects correspondant aux combinaisons 2 à 2 des 11 éléments, leur total particulier, d'après une formule connue en mathématique est de 11×10/2 ou 55. Mais à ces 55, il faut retrancher d'abord l'aspect entre As et MC (qui n'est pas pris en considération). Les 54 combinaisons restantes comportent en principe 6 sortes d'aspect (conjonction, opposition, sextile, quadrature, trigone et parallèle,) ce qui devrait faire un total de 6 × 54 ou 324 facteurs, mais comme les trois astres : Venus, Mercure et le Soleil (à cause de leur voisinage apparent) ne peuvent comporter comme aspects entre eux que la conjonction et le parallèle, - avec le sextile en plus pour le couple Vénus-Mercure, - il faut retrancher 11 aspects à 324 pour avoir le total de toutes les espèces qu'on peut rencontrer, soit 313; avec les 20 facteurs des deux premières catégories, nous arrivons au total général de 333 (nombre important à retenir) qui représente tous les facteurs astrologiques sur lesquels portent nos observations de correspondance astrale.

En retranchant de ce nombre 333 les 18 aspects de parallèle des planètes avec As et MC (qui nous paraissent d'une valeur douteuse et généralement délaissée), on réduirait encore le total précédent à 315; mais peu importe ici: l'important est d'y voir clair dans ce que l'on se propose d'étudier et dans ce que l'on est amené à conclure.

Au sujet du nombre précédent de 333, je reconnais qu'il serait plus logique de totaliser avec les 20 premiers facteurs, les 54 facteurs de distances angulaires (dont les 313 aspects ne sont en réalité que des variétés à présence intermittente). Le nombre des facteurs-types est donc plutôt 74. Car, si l'on prenait les 313 aspects, il n'y aurait aucune raison pour ne pas prendre, au lieu des 20 premiers facteurs, les diverses variétés intermittentes que ceux-ci peuvent comperter de leur côté.

Remarquons, au sujet du calcul précédent, qu'on peut se rendre compte ainsi du nombre de facteurs auguel on arriverait, si au lieu de se borner aux facteurs que nous avons adoptés (comme jugés les plus significatifs), on tenait compte des aspects mineurs, des étoiles fixes, des maîtres de maisons, etc., etc., On arriverait ainsi, peut-être, à plusieurs milliers de facteurs, ce qui permet d'entrevoir les difficultés inextricables dans lesquelles se noient ceux qui se contentent de tirer des horoscopes en faisant jouer à la fois tous les éléments soi-disant traditionnels... On comprend, d'après leur nombre, comment on peut en apparence prouver tout ce que l'on veut et par suite comment leur emploi sans esprit de méthode (c'est-à-dire sans souci de la logique rationnelle) n'est qu'un leurre, - étant donné en même temps que la clairvoyance de l'avenir n'a jamais été l'apanage seul des astrologues. — Nous avons eu déjà souvent l'occasion de signaler la chose.

D'après le calcul précédent, nous sommes arrivés à un total de 333 facteurs astrologiques (constitués par 11 éléments distincts) sur lesquels les similitudes astro-héréditaires peuvent porter ; — et c'est d'ailleurs parce que celles-ci portent manifestement dessus (pour la plupart du moins) que nous avons choisi et maintenu ces facteurs anciens d'une signification astronomique absolument nette. Nous ne voulons pas dire par là que nous avons soumis à l'analyse des fréquences comparées chacun des 333 facteurs en question. Mais leur nature est telle, qu'étant admis la valeur d'une dizaine d'entre eux les plus saillants, la nécessité d'étudier tout au moins les autres s'en suit logiquement.

Chacun de ces facteurs a une fréquence théorique, d'ordre uniquement astronomique, que le calcul peut établir plus ou moins facilement ; et chacun aussi a dans les nativités humaines une fréquence générale (relative au milieu et à une époque tout au moins), qu'une statistique de quelques centaines peut laisser entrevoir et qu'un millier de thèmes peut arriver à fixer assez exactement. Le tout, pour les contrôler, est d'avoir un recueil de thèmes assez nombreux, et guelgues minutes à le feuilleter suffisent d'ordinaire pour trouver la fréquence générale d'un facteur quelconque parmi les 333. Dans la plupart des cas, j'ai trouvé identiques ces deux sortes de fréquences (astronomique et générale); mais la fréquence générale est la seule rigoureuse à utiliser en statistiques comparées; c'est aussi la plus simple à obtenir dans certains cas où la fréquence astronomique nécessiterait de longs calculs.

Exemple: pour trouver le Soleil dans un quelconque des 12 signes du Zodiaque, j'ai astronomiquement I chance sur 12, soit 8,3 0/0; et c'est ce que l'on trouve aussi dans le cas général des nativités; les signes du *Verscau* et des *Poissons*, correspondant aux mois de *février* et de *mars*, auxquels on attribue souvent une natalité plus grande, ne semblent pas faire bien manifestement exception à la règle. De même la fréquence astronomique et générale de la position du Soleil dans le Zodiaque à 10 degrés près, est de 1/18 ou 5,5 0/0.

Dans l'exposé qui va suivre, nous avons choisi comme facteur à analyser la position de la Lunc dans le Zodiaque (toujours à 10 degrés près).

Le calcul astronomique établit qu'il y a normalement 1 chance sur 18, soit 5,5 0/0 pour la trouver au même endroit ; autrement dit, étant donné un ciel quelconque, il faudra en prendre 18 en moyenne pour en rencontrer un qui présente cette similitude de facteur. La statistique du cas général des nativités dans la pratique donne le même résultat, c'est-à-dire que la répartition de la Lune dans le Zodiaque, pour les naissances humaines, se fait à peu près régulièrement avec la multiplicité des cas.

Voyons si la fréquence en question reste la même quant au lieu de comparer des gens quelconques à un sujet étudié on prend ses parents proches. Tout le problème de l'hérédité astrale est là. Et voici comment j'ai entrepris de le résoudre : dans un recueil assez nombreux de groupes de parents (composé exclusivement chacun de père, mère et enfants),

d'un nombre variable d'individus (en moyenne de trois environ), je prend au hasard un des enfants que je compare, au sujet de la position lunaire, à chacun de ses parents. Pour me mettre à l'abri du reproche de sélection partiale, j'établis la comparaison vis-à-vis de lous ses parents proches (père, mère, frères et sœurs) que je possède, sans éliminer aucun cas défavorable.

Un groupe de 4 parents, par exemple, me donnera ainsi 3 comparaisons héréditaires, parmi lesquelles je relèverai s'il y a lieu les positions lunaires semblables à celle du thème vis-à-vis duquel je compare les autres.

Les observations ainsi consignées m'ont fourni les résultats suivants : les 54 premiers groupes de parents (formant 156 comparaisons d'hérédité), que j'ai pris au hasard dans mon recueil, m'avaient donné 16,6 0/0, et les 55 groupes suivants (formant 155 comparaisons) correspondaient à 20,6 0/0. Le total des 109 groupes formant 311 comparaisons d'hérédité, aboutissait à 18,6 0/0. En d'autres termes, ce pourcentage de 18 environ représente la moyenne des pourcentages partiels de chacun des 109 groupes de parents, ce qui revient encore à dire que sur 100 comparaisons d'hérédité, pour les naissances de parents proches établis comme il a été dit, on trouve 18 cas (au lieu d'en trouver normalement 5) qui présentent la Lune au même lieu du Zodiaque.

Il est clair que si la loi d'hérédité astrale était vaine (du moins pour la position lunaire), — c'està-dire, en d'autres termes, si la Lune n'était pas un élément indicateur d'hérédité, — on devrait trouver un pourcentage tendant vers 5,5 0/0, puisque quand

on compare un thème à 100 autres quelconques, on a 5,5 chances sculement pour rencontrer la similitude en question.

Le résultat immédiat que l'on obtient ainsi montre l'inutilité d'aller plus loin si l'on veut se borner à prouver simplement la réalité générale de la loi visée, d'autant plus que la même entreprise de statistique pour d'autres facteurs comme l'ascendant (nous le verrons plus loin) aboutif de suite à des résultats concordants.

Bien que l'analyse porte sur un total de 311 con paraisons héréditaires et de 420 thèmes étudies (chiffre déjà assez respectable), il est très possible qu'en étendant la statistique qui précède, on abovtisse à un pourcentage un peu différent : le nombre le plus exact sera forcément celui qui sera basé sur le plus grand nombre de comparaisons d'hérédité. Etant donné cependant les conditions dans lesquelles je me suis placé, je crois que le pourcentage de 18,6 est inférieur à la réalité. Les statistiques progressives l'ont fait accroître, et j'ai toujours remarque que le pourcentage que l'on cherche varie relativement peu au-delà de deux ou trois cents cas (si le choix de ceux-ci à été impartial). On peut s'assurer de ce fait en cherchant par exemple la fréquence générale (toujours facile à obtenir) d'un facteur quelconque : on trouve presque toujours celle-ci très voisine de la fréquence astronomique, au bout de guelques centaines de cas.

Mais le pourcentage en question serait-il ici de 15 et même de 10 (au lieu d'être de 18), qu'il n'en reste pas moins un fait expérimentalement acquis : c'est que *les similitudes de positions zodiacales de la* Lune sont beaucoup plus fréquentes entre parents proches (père, mère, frères et sœurs) qu'entre gens sans parenté. Il s'en suit forcément que la Lune est un élément indicateur partiel d'hérédité et en même temps de faculté innée.

Peu importe ici le mode d'opération de l'influence exprimée par la Lune et le sens précis de sa signification : le facteur visé a une signification psychologique réelle, et c'est ce qu'il faut tout d'abord retenir. Des études ultérieures pourront préciser son rôle et la portée de ses applications, mais la réalité de la loi visée (du moins telle que celle-ci a été formulée ne l'oublions pas) est acquise dès à présent, et c'est le point capital. Les influences qu'expriment les asires sont donc liées en partie avec l'hérédité, et j'estime ce fait général déjà très important ; car c'est là une preuve de correspondance positive entre les astres et l'homme.

Tous les raisonnements du monde ne sauraient (sans statistique plus étendue à l'appui) prévaloir contre ce fait acquis par l'expérience.

La Lune joue des rôles divers et simultanés par ses positions et ses aspects planétaires; mais si ces facteurs sont *inséparables* dans le rôle qu'ils ont vis-à-vis de la nature humaine, nous avons fait cependant l'étude analytique au moins partielle de l'un d'eux (position zodiacale). C'est le mode de séparation relative des facteurs que nous avons toujours employé et nous n'en connaissons pas d'autre jusqu'à présent pour établir la valeur de ceux-ci d'une façon positive.

En répétant les mêmes opérations relativement à l'Ascendant, — chose très frappante, — le résultat

est sensiblement le *même* et m'a fourni environ 19 0/0, ce qui vient singulièrement renforcer la thèse soutenue en faveur de la loi d'hérédité astrale.

J'avais jadis signalé, dès le début de mes recherches, cette fréquence toute spéciale à la Lune et à As que la nature peut presque toujours choisir conformes à l'hérédité, parce que se sont les éléments les plus mobiles. Je n'ai même jamais trouvé encore, parmi tous les facteurs astrologiques, des fréquences significatives plus nettes que celles qui concernent les divers facteurs de ces deux éléments (Lune et As). Chacun pourra aisément s'en rendre compte s'il se décide à expérimenter lui-même.

MC est dans le même cas que As, et si je l'ai passé sous silence, c'est que sa position résulte de celle de As (du moins pour des latitudes géographiques voisines) (1).

Je n'ai jamais conclu d'après ce qui précède que la Lune et As permettaient de distinguer à coup sûr les individus qui sont parents ; j'ai même soutenu le contraire. La seule conséquence immédiate qui s'impose est de voir là des éléments indicateurs de facultés (puisqu'ils le sont d'hérédité) qui sont par suite dignes d'être soumis à l'observation des statistiques pour l'étude psychologique de leurs correspondances. On conçoit que, d'après la fréquence spéciale de

^{(1)&#}x27; La même statistique que je viens de faire pour la position du soleil m'a donné le pourcentage de 13,1. En somme, les quatre statistiques entreprises jusqu'ici, relativement aux positions zodiacales de Lune, As, MC et Soleil, confirment toutes la loi visée en montrant des fréquences d'hérédité 3 ou 4 fois supérieures à la fréquence générale pour les 3 premiers facteurs, et 2 ou 3 fois pour la position solaire. — Le résultat des statistiques des autres facteurs ne me laisse aucun doute à ce sujet; mais les quatre étudiés suffisent déjà pour conclure.

chacun des facteurs astrologiques, on puisse faire un choix judicieux au sujet de leur importance, en s'appuyant ainsi sur des faits d'ordre impersonnel. On voit donc nettement à quoi la loi d'hérédité peut servir et tout le parti pratique qu'on peut dès à présent en tirer.

Il est intéressant à ce sujet de constater (à l'aide d'un calcul simple) que les facteurs où interviennent la Lune, As et MC, sont au nombre de 159 (soit la moitié environ de la totalité générale) et qu'ils donnent tous lieu manifestement à des remarques analogues de fréquence spéciale dans l'hérédité. Ceux relatifs à la Lune et à As seuls sont au nombre de 110 (tiers du total environ); et, en ne tenant pas compte des aspects douteux de parallèle concernant MC et As, on trouve exactement 100 facteurs au total pour ceux où la Lune et As interviennent.

Le même genre de statistique que les précédents pourrait être établi sans difficulté pour chacun des 333 facteurs sur lesquels peuvent porter les similitudes astro-héréditaires à observer, et les pourcentages mettraient en relief, pour chacun d'eux, un caractère spécifique de fréquence plus ou moins accentué. En somme, il y a trois sortes de fréquences spécifiques pour chaque facteur : la fréquence astronomique, la fréquence générale (ces deux sont généralement semblables), puis la fréquence spéciale à telle ou telle catégorie d'individus. Dans le présent exposé, la fréquence spéciale est celle que nous avons appelée fréquence d'hérédité.

Remarque assez importante: la majeure partie des 333 facteurs, notamment ceux où interviennent As, MC, le Soleil et la Lune, Vénus et Mercure ont une fréquence générale ou astronomique, variant entre 5 0/0 et 11 0/0 (1).

L'établissement des fréquences du cas général à comparer avec celles des cas d'hérédité serait au total assez long à mettre au point, mais ne comporte aucune difficultée théorique ou pratique, quand on possède un recueil de thèmes suffisamment nombreux. Le grand avantage ici de la statistique est qu'elle porte sur des individus dont la sélection est sans ambiguité et d'ordre impersonnel.

En totalisant les fréquences générales de ces 333 facteurs, on obtiendrait un certain nombre N, et en totalisant les fréquences d'hérédité, on aboutirait à un autre nombre N' manifestement plus grand. Le rapport N/333 représenterait la fréquence générale moyenne, et le rapport N'/333, la fréquence d'hérédité moyenne des facteurs étudiés. Le rapport, ou bien encore la différence des nombres N et N' pourrait donc, si l'on veut, caractériser mathématiquement la loi d'hérédité d'après les conditions définies précédemment : c'est-à-dire ayant trait aux 333 facteurs astrologiques vis-à-vis de l'hérédité concernant les père, mère, frères, et sœurs d'un sujet étudié, — pour une époque et un milieu donnés.

D'après les similitudes héréditaires relevées pour un sujet étudié (comparativement à ses père, mère, frères et sœurs), on pourrait ainsi lui attribuer une cote d'hérédité chiffrée vis-à-vis des fréquences spé-

⁽¹⁾ Voir le Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie pour le détail des fréquences astronomiques et générales de ces 333 facteurs groupés et classés suivant leur importance. Nous avons aussi établi les fréquences spéciales relatives à plusieurs autres catégories étudiées.

ciales d'hérédité qui caractérisent les facteurs sur lesquels portent les analogies trouvées pour lui.

Le procédé précédent, qui consiste à totaliser les fréquences, reviendrait un peu à une méthode ingénieuse d'utilisation des statistiques proposées par M. Selva (1), que j'avais discutée en 1908 (Preuves et Bases de l'As., chap. II), et que j'avais appelée Méthode des cotes.

J'en avait fait la critique au point de vue de l'utilisation des statistiques pour l'interprétation individuelle des thèmes, en lui reprochant « l'élimination des nuances et des liaisons de facteurs ». Mais dans le cas présent, il ne s'agit nullement de la même chose ; le but de la discussion précédente n'est pas, en effet, d'interpréter un caractère et de chercher des règles détaillées, mais bien de mettre simplement en relief la réalité générale d'une loi. Quant à la détermination de la cote d'hérédité chiffrée dont j'ai parlé, elle reviendrait exactement à la Méthode des cotes de M. Selva, et j'ai longuement expliqué pourquoi je lui préférais celle de l'interprétation directe sans aucun exclusivisme d'ailleurs à ce sujet.

D'après ce qui précède, j'estime le problème de l'hérédité astrale nettement posé désormais et capable d'être résolu dans son sens général par tous ceux qui voudront pratiquement l'étudier. En tous cas, j'ai indiqué un moyen définitivement capable, je crois, de confirmer le loi visée si elle est juste et de la réfuter si elle est fausse.

Les chiffres qui précèdent pourront séduire quelquesuns, mais cependant ceux qui, sans approfondir

⁽¹⁾ Notice sur une nouvelle méthode de recherche astrologique, par H. Selva.

la question sur le terrain expérimental, étaient sceptiques en face des résultats déjà donnés pourraient aussi bien l'être en face de ceux-ci en mettant en doute l'impartialité du choix qui a présidé aux statistiques établies.

En réalité, malgré l'éloquence scientifique des chiffres, les statistiques mathématiques n'étaient pas plus nécessaires pour établir la réalité générale des ressemblances visées entre les nativités de parents, qu'elles le seraient pour démontrer que les ressemblances notées entre des visages sont plus fréquentes entre jumeaux, ou même simples parents qu'entre gens sans parenté.

Mais, fidèle à notre méthode qui consiste à accumuler les preuves les plus variées possibles, pour laisser à chacun son choix dans un mode de conviction que nous ne voulons imposer à personne, nous avons simplement voulu montrer de quelle façon la preuve chiffrée de la loi d'hérédité astrale pouvait être établie ou réfutée avec quelque rigueur.

Toutefois la certitude ne s'obtient que par l'expérience personnelle. Nous voulons bien admettre que la « bonne foi ne compte pas en fait de science » quand le contrôle est impossible; mais quand l'auteur indique avec précision la voie qui conduit à ce dernier (et que d'autres que lui ont vérifié), la négation systématique paraît inacceptable, sinon il n'y aurait plus d'étude scientifique possible.

Le lecteur qui aura eu la patience de suivre ce qui précède, reconnaîtra, je l'espère, qu'il y a là autre chose qu'une discussion dans le vide, étant donné nos points d'appui; que le genre de contrôle que nous préconisons est accessible à lous, et qu'enfin nos conclusions fondamentales peuvent être ramenées à des vérités simples sans aucun relent de charlatanisme.

IX. — L'HÉRÉDITÉ ASTRALE EST UNE PREUVE DE L'ASTROLOGIE AU MÈME TITRE QUE LES AUTRES

Si la preuve astrologique de l'hérédité astrale peut parvenir à l'évidence mathématique de celle d'une statistique chiffrée, elle a en outre l'avantage de revêtir la forme d'une statistique géométrique, c'est-à-dire d'être objective dans ses exemples souvent si frappants, et de dispenser du long travail des pourcentages celui qui cherche simplement à se faire une idée de la vérité en question. Mais la conviction véritablement scientifique (de même que pour les autres genres de preuves) ne peut se former que d'après un examen logique et approfondi de la chose, avec statistiques à l'appui, tout au moins pour les éléments de détail qui concourent aux ressemblances visées.

Quelques lecteurs ont prétendu que d'autres genres de preuves que j'avais exposées étaient meilleures : celle en particulier de la statistique des Ascendants de 123 nativités d'esprits supérieurs que j'avais donnée en 1900 (1) (et que j'ai confirmée d'ailleurs depuis par la multiplicité des exemples).

(1) Influence astrale, 2e édition.

Au fond, cette statistique, à laquelle j'avais donné une forme géométrique, a la même portée que celle de l'hérédité, comme preuve de l'astrologie : sa valeur se réduit en effet uniquement encore à une question de fréquences comparées entre gens quelconques et gens rentrant dans la catégorie des « intelligences supérieures », — du moins des intelligences jugées telles par moi (car la définition de l' « intelligence supérieure » est une question à part à discuter où la preuve astrologique visée n'est pas en jeu). Elle comporte, de plus, le même genre d'objection, car rien n'empêcherait de me contester la validité suspecte du choix des 123 thèmes étudiés, qui présentent un groupement spécial pour les Ascendants qui leur correspondent (1).

Quelques autres critiques au lieu de contester l'hérédité astrale comme « preuve » de l'astrologie, y ont au contraire vu la seule qui compte à leurs yeux parmi celles que j'avais avancées, — probablement à cause de son caractère objectif qui peut séduire. J'avais donc eu raison d'écrire il y a onze ans que « si une seule bonne preuve (en supposant qu'elle existe), peut suffire pour légitimer l'astrologie, il faut néanmoins compter avec la mentalité de chacun et ne pas craindre d'accumuler des faits

⁽¹⁾ Le Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie démontre que la preuve de l'hérédité est supérieure aux autres connues et en particulier à celle trouvée pour les «esprits supérieurs». En effet, Idans le second cas (basé sur 123 exemples) nous avons obtenu 75 0/0 (fréquence spéciale) au lieu de 45 0/0 (fréquence générale), alors que dans le premier cas (basé sur 311 comparaisons d'hérédité), nous avons obtenu pour la position zodiacale de la Lune 19 0/0 environ (fréquence spéciale) au lieu de 5,5 0/0 (fréquence générale).

probants, qui laissent un choix que je ne veux imposer à personne ».

Il est facile de se rendre compte pourtant, en serrant de près la discussion; que les seconds critiques comme les premiers commettent en réalité une faute de mise au point sinon de raisonnement, puisque les preuves que j'ai avancées en astrologie (hérédité, statistiques d'éléments divers, transits planétaires, distinction des cas opposés, etc...) (1) quoique revêtant des formes variées en apparence ont toutes le même fondement : elles gravitent toutes en somme autour du principe essentiel et inévitable des fréquences comparées, et résultent de statistiques géométriques ou chiffrées qu'une discussion purement théorique est incapable d'établir ou de réfuter.

La pratique seule peut autoriser à conclure si l'on ne s'en rapporte pas aux résultats trouvés par d'autres, en même temps qu'à la façon dont ceux-ci ont conduit leurs recherches.

X. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES PREUVES ET BASES DE L'ASTROLOGIE

En ce qui concerne mon choix personnel, je tends de plus en plus à préférer à toute autre preuve astrologique la loi d'hérédité astrale pour les raisons déjà indiquées (fréquence spéciale plus importante que partout ailleurs et choix non suspect des cas à soumettre à la statistique).

Quant au nom à donner aux résultats obtenus, qu'on consente ou qu'on se refuse à les appeler des

(1) Preuves et Bases de l'A. S.

« lois », ceci ne changera pas plus leur portée que l'étiquette d'un flacon de laboratoire ne peut changer son contenu. Et s'il y a un intérêt, certes, à ce que l'étiquette d'un récipient soit correcte, il y a bien plus d'intérêt encore pour la Science à connaître la nature et les propriétés de ce qu'il y a dedans.

Les résultats visés sont en tout cas des règles de correspondances expérimentales émanant de statistiques qui consistent, non pas à réunir simplement des faits, mais à les coordonner pour en tirer des preuves. Malgré leur caractère général, ces règles, en outre, n'ont pas l'imprécision qu'on pourrait croire, puisqu'elles permettent déjà, dans une certaine mesure, de distinguer les hommes entre cux, d'après leur ciel de naissance, et de résoudre les problèmes vérificateurs dont on a parlé (problèmes de l'heure trouvée, de la distinction des cas opposés, etc...).

En attendant qu'on trouve en astrologie des lois aussi rigoureuses que celles de la pesanteur ou de l'hydrostatique, — à supposer qu'on puisse le faire — (et on attendra longtemps, je crois), on peut dès à présent considérer l'astrologie comme « science expérimentale » existante, en voie de formation, et ne pas craindre de bâtir dans le vide en s'en occupant.

Ces lois ou règles d'interprétation, — comme on voudra les appeler, — forment donc bien des preuves positives, fondements qui sont indispensables pour édifier une science comme l'astrologie, — étant donné que c'est la validité de ses preuves qui a toujours été contestée. — Je ne vois même pas ce qui pourrait passer avant ces preuves et être actuellement plus nécessaire pour aider à la reconstruction d'une astrologie scientifique. Car, au risque d'embrouiller

tout, on ne saurait commencer par discuter les conséquences de données sans fondements ou bien de données dont on voudrait ensuite contester la valeur. Il serait peu logique d'aborder l'étude de l'astrologie comme toutes les autres sciences ayant pour objet un ensemble de faits fondamentaux dont la réalité n'a pas à être discutée.

Pour éviter toute confusion (bien que ce soit fort difficile en pareille matière), je tiens à rappeler encore une fois à ce propos que, si le but principal de mes recherches a toujours été le problème des nativités humaines, ce n'est nullement par exclusivisme (comme plusieurs ont tenté de me le reprocher, à la suite de malentendus ,par ignorance ou oubli de ce que j'ai déclaré là-dessus à maintes reprises).

J'ai toujours en effet pensé et dit que « l'astrologie », dans son sens général, devait logiquement avoir pour objet lout ce qui est influence astrale autour de nous ; mais qu'avant de s'étendre sur les généralisations en partie hypothétiques de ces manifestations variées des influences astrales, il serait plus urgent de commencer par démontrer qu'elles sont réelles, — surtout si l'on veut entreprendre de les classer scientifiquement (1).

En dehors des influences générales du Solcil et de la Lune (sur lesquelles tout le monde est d'accord et qui n'ont jamais été en jeu quand on a contesté l'astrologié), tout le reste comme « influence astrale », il faut bien l'avouer, n a été présenté jusqu'à présent

⁽¹⁾ Voir les articles Les faits et les lois en Astrologie et Définition et but de l'Astrologie (n° 6 de novembre 1913 de la Revue de l'Influence astrale).

que sous forme de conjectures, et les conjectures ne sauraient servir de base au raisonnement.

Comme c'est le problème des nativités qui a (comme je l'ai déjà exposé) toujours été le centre des débats, c'est celui — en bonne logique, je pense, — auquel j'ai cru devoir m'attacher avant tout autre, dans le but de démontrer que l'astrologie (du moins ce que l'on a appelé ainsi depuis plus de 20 siècles) n'est pas une science vaine.

Au reste, on aurait beau commencer par démontrer le rôle physique de l'influence astrale en météorologie ou ailleurs, que le problème des nativités humaines n'en serait pas résolu pour cela. Et il me semble qu'entre tous les modes possibles de l'influence des astres, celui qui concerne directement l'homme (et qui est certes celui qui nous touche de plus près), ne saurait ètre secondaire pour nous!

Chacun est libre, c'est certain, de choisir celui des sujets d'étude qu'il prefère, et tous sont respectables. Mais, en tout cas, il me semble difficile d'éluder le problème des nativités si l'on veut parler d'astrologie, pour la défendre ou la réfuter. Ce serait vouloir, sinon jouer sur les mots, du moins apporter une confusion regrettable : or, il y a en assez de malentendus là-dessus pour qu'on se garde avec soin d'en créer de nouveaux.

Il faut bien songer, en effet, que si l'on veut nommer à proprement parler « astrologie » tout ce qui est influence des astres, — et du Soleil en particulier (par la chaleur et la lumière qu'il nous envoie). — on peut faire rentrer dans ce terme-là à peu près tout ce que l'on veut, puisque le Soleil est indubitablement le grand régulateur de la vie ici-bas dans ses mani-

festations les plus variées. Quelle raison aurait-on pour ne pas considérer, je suppose, la *photographie* comme une application de l'astrologie? (et c'en est réellement une dans le sens *général* du mot). De même l'optique, la peinture, l'agriculture, etc., etc... y trouveraient place aussi.

L'étude des liaisons entre les sciences et la généralisation positive s'imposent en philosophie (comme j'ai eu l'occasion de l'exposer, dans un précédent article, d'une façon suffisamment claire pour être à l'abri du reproche de contradiction là-dessus) (1); mais dans les recherches scientifiques, le refus de se limiter (au moins provisoirement) conduit, je crois, beaucoup plus à une confusion stérile qu'à une largesse de vue; car nul ne peut tout analyser à la fois.

Néanmoins, conformément à notre programme, les preuves qu'on pourra nous fournir d'une in-fluence astrale, — de quelque ordre que celle-ci puisse êlre, — seront toujours les bienvenues dans notre Revue ; d'autant plus que toute influence réelle des astres s'exerçant autour de nous, peut fort bien comporter. — d'une façon plus ou moins directe, — une influence sur l'homme, et par conséquent ne pas être étrangère au but surtout psychologique de la Revue de l'Influence astrale.

En outre, si (en dehors des influences générales du Soleil que nul ne conteste) il existe des preuves quelconques indépendantes du principe des fréquences comparées, nous attendons toujours qu'on nous les expose. Car toutes les discussions du monde ne sau-

⁽¹⁾ La Portée de l'Astrologie scientifique (n° 1 de 1914 de la Revue de l'Influence astrale).

raient ici valoir une preuve avec indication précise de son mode de contrôle.

Ceux qui auraient le désir de se renseigner plus complètement sur la genèse de la question de l'hérédité astrale, pourront se reporter aux divers articles écrits au cours des recherches faites sur elle et dont j'ai extrait ici la partie essentielle en y ajoutant quelques points de vue nouveaux (1).

Février 1914.

⁽¹⁾ Influence astrale, 2° édit. (chap. IV). — Etude nouvelle sur l'Hérédité. — Preuves et bases de l'A. S. (chap. II). — Revue de l'Influence astrale n° 1 et 4 de 1913 et exemples divers donnés dans les autres n°s).

Le Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie (parag. I, II, IV, VII, X).

La Portée de l'astrologie scientifique (parag. II et III).

CHAPITRE II

Note récapitulative sur les fréquences comparées en hérédité astrale

(Extrait du Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie) (1)

FACTEURS A PRÉSENCE INTERMITTENTE OU CONSTANTE. ASPECTS ET DISTANCES ANGULAIRES

Nous avons signalé les fréquences absolument caractéristiques, et qui sautent aux yeux, de certains facteurs astrologiques tels que la position de la « Lune » dans le zodiaque ou dans les maisons astrologiques.

Il y a lieu, à ce sujet, de faire une remarque importante pour la loi d'hérédité astrale. Si parmi les similitudes astro-héréditaires, celles qui frappent le plus sont les positions dans le zodiaque ou dans les maisons, cela tient à ce que ces facteurs existent toujours dans chaque thème (qui comporte 11 positions

(1) Le Calcul des probabililés appliqué à l'astrologie, édité en 1914.

dans le zodiaque et 9 dans les maisons); et que ces positions sont relativement peu nombreuses à observer, alors que les aspects proprement dits entre éléments (offrant 313 variétés comme on l'a vu) ne s'y remontrent chacun que d'une façon intermittente. Ainsi, on ne rencontre la quadrature de la Lune avec Saturne que dans 1 thème sur 9 en moyenne. Pour deux thèmes à la fois, on ne rencontrera donc plus cette coïncidence que 1 fois sur 9×9, c'est-à-dire 1 fois sur 81 comparaisons de deux thèmes de nativité.

La fréquence spéciale de comparaison d'hérédité pour cet aspect ne devra donc pas être comparée à 1/9 mais bien à la fréquence générale de 1/81 puisque, pour une comparaison, nous n'avons, non seulement déjà que 1 seule chance sur 9 de tomber sur la quadrature Lune-Saturne dans un thème, mais que celle-ci étant trouvée, nous n'avons en plus que 1 chance sur 9 pour trouver l'aspect semblable dans un autre thème comparé au précédent. En somme, il y a lieu de distinguer les facteurs à présence constante (présentant ou non des similitudes), des facteurs à présence intermittente qui peuvent aussi présenter des similitudes quoique avec moins de fréquence.

Il est très probable qu'en observant, en tant que facteurs d'hérédité, les distances angulaires quelconques entre éléments, au lieu des aspects, on s'apercevrait aisément que les fréquences spéciales à tous
ces facteurs (à présence constante), seraient analogues, à peu de chose près, à celles déjà analysées.
Nous avons du reste entrepris déjà ce genre d'analyse pour plusieurs distances angulaires (celles relatives à la Lune et Mercure entre autres), qui tendent
à confirmer cette remarque.

Il est très possible qu'à toute distance angulaire entre éléments corresponde une sorte d'influence astrale plus ou moins nette, et qu'il n'y ait pas de saut brusque dans toutes les variations perpétuelles d'influence qu'elles comportent.

Nous avons donné le nom « d'aspects » aux distances angulaires qui nous semblent les plus nettes comme influence et qui n'ont été généralement admises par les anciens. Ceci ne semble d'ailleurs pas arbitraire à priori. Car on sait déjà, par exemple, que le Soleil et la Lune, suivant leur distance angulaire, ont des influences très inégales relatives aux marées, que les aspects de conjonction, d'opposition et de quadrature ont des correspondances très typiques, etc.

Mais si l'on veut faire table rase des observations anciennes ou nouvelles, on est conduit ici logiquement, au sujet des 11 éléments d'étude, à observer les facteurs astrologiques sous trois faces déjà exposées : position dans le zodiaque, position dans les maisons et distances angulaires (combinaison 2 à 2) quelles qu'elles soient. On démontre ainsi aisément qu'un thème quelconque aurait un nombre fixe de 74 facteurs types à observer.

Dans l'étude des analogies astro-héréditaires des 11 éléments, la remarque précédente s'appliquerait aisément en vue d'établir les valeurs relatives, comme influence, des diverses sortes de distances angulaires (aspects proprement dits ou autres angles.) Il y a là un moyen de démontrer la valeur réelle ou non de certaines distances angulaires comme celles appelées par Képler « aspects mineurs ».

Remarquons qu'en prenant des distances angulaires, on note des arcs quelconques du zodiaque (è 10 degrés près je suppose), mais non des arcs déterminés; on pourrait donc être amené, entre deux thèmes, à observer une similitude de distance angulaire, entre la Lune et Jupiter par exemple, quoique l'un présentât peut-être une quadrature alors que l'autre n'eût aucun » aspect » proprement dit.

Cela tient à l'orbe, ou champ d'influence adopté pour le rayonnement planétaire, et qui n'est fait au fond que pour les limites et préciser le champ des investigations astrologiques mais aucunement pour le rendre arbitraire.

II — DE LA VALEUR DES FRÉQUENCES D'HÉRÉDITÉ

La loi d'hérédité comporte dans son ensemble des fréquences plus nettes que toutes les autres lois, du moins à ma connaissance. Toutefois, il peut se faire que certains facteurs astrologiques donnent, dans le cas de l'hérédité, des fréquences spéciales moins accentuées que dans le cas d'autres catégories. Chaque facteur (suivant l'époque, le milieu, etc.), peut avoir une fréquence d'hérédité plus ou moins nette, c'est-à-dire être plus ou moins facilement héréditaire, sans qu'il s'en suive forcément une valeur distinctive proportionnée, au sujet de l'interprétation du caractère ou de la destinée. Tout cela est à déterminer par l'expérience; mais; dans l'ensemble, la catégorie des cas d'hérédité nous paraît la plus avantageuse pour apprécier les importances relatives

des divers facteurs. En outre, on ne saurait trop insister sur les remarques suivantes : si le *choix* des « esprits supérieurs », comme on l'a vu, ainsi que celui de beaucoup d'autres catégories étudiées, peut être contesté, celui des « parents proches » (père, mère, frères et sœurs), est à l'abri de toute accusation de sélection suspecle ; car les quelques erreurs possibles à ce sujet ne sauraient infirmer sensiblement les résultats obtenus.

Aucune catégorie ne saurait comporter un choix plus impersonnel que celui-ci. En outre, les comparaisons d'hérédité peuvent être multipliées autant qu'on veut, sans difficulté aucune, tout en présentant un caractère particulier très précis, condition fort difficile à remplir pour la plupart des autres catégories à étudier.tout cela justifie amplement la préférence à donner à la loi d'hérédité astrale, en tant que preuve à fournir et source d'enseignement à tirer.

Jusqu'ici, sur plus de 300 comparaisons d'hérédité, les fréquences spéciales que nous avons analysées, ont porté sur les points suivants :

1º Comme positions zodiacales; celles de la Lune, Mercure, MC et As ont été trouvées égales à 18 ou 19 0/0 et celle du Soleil, à 13 0/0, alors que la fréquence générale trouvée (égale à la fréquence astronomique) est pour ces facteurs de 5,5 0/0.

2º Comme positions dans les maisons : celle de la Lune a été trouvée égale à 20 0/0 alors que le cas général comporte 8,3 0/0.

3º Comme distances angulaires : celle de la Lune avec Mercure, a donné 20 0/0 comme fréquence spéciale, alors que le cas général comporte (comme il est aisé de le démontrer), une fréquence comprise

entre $50/0\,$ et $11\,$ $0/0\,$ (suivant la nature de la distance angulaire).

Comme aspect planétaire proprement dit: la quadrature entre la Lune et Saturne a donné une fréquence spéciale de 4 0/0 alors que le cas général de deux thèmes quelconques comporte la fréquence 1,2 0/0 pour que cet aspect soit commun aux deux.

HI — FRÉQUENCES COMPOSÉES ET DURÉE DU CYCLE ZODIACAL DES FACTEURS

On a surtout montré jusqu'ici la chance qu'on a de rencontrer chaque facteur dans tel ou tel cas. Mais, étant donné là valeur héréditaire d'un grand nombre des facteurs-types (au nombre de 74) dans un thème de naissance, il est intéressant également de pouvoir se rendre compte de la chance qu'on a pour rencontrer tel ou tel ensemble de facteurs simultanés, — tant au point de vue du nombre de thèmes à prendre pour rencontrer cette similitude, qu'à celui des intervalles de temps qu'il faut envisager pour les embrasser tous, dans le but de ne pas se borner à un choix suspect.

Comme dans les fréquences simples, il y a lieu, dans les composées, d'envisager 3 sortes de fréquences spécifiques : ce sont les fréquences spéciales, générales et astronomiques.

Ainsi, prenons le cas de deux facteurs de position zodiacale, concernant la Lune et As. Dans le cas général, la fréquence composée pour trouver la Lune et As sur des points donnés est de 1/18×1/18 ou 1/324.

Dans le cas d'une catégorie spéciale, — celle de l'hérédité, je suppose, — si les pourcentages de fréquences ont été trouvés égaux respectivement à 18,6 et 19 0/0, ce qui équivaut encore à 1/5,3 et 1/5,2 la fréquence composée spéciale sera représentée par 1/5,3×1/5,2 ou 1/27,5. Ces résultats signifient que s'il faut prendre, dans le cas général, 324 thèmes en moyenne pour en trouver un ayant la double similitude visée, dans le cas des comparaisons héréditaires, il n'est nécessaire d'en prendre que 27,5 en moyenne.

Notons ici que la durée du cycle zodiacal du facteur composé précédent (Lune et As) correspond environ à un mois lunaire.

Si l'on ajoutait comme troisième facteur simple la position zodiacale du Soleil qui a une fréquence d'hérédité trouvée égale à 13 0/0 c'est-à-dire à 1/7,7, les deux nombres à comparer deviendraient $18 \times 18 \times 18$ ou 5832 d'une part et $5,3 \times 5,2 \times 7,7$ ou 211,7 d'une autre part.

La durée zodiacale de ce type facteur (Lune, Soleil, As), est de 19 ans environ.

On voit, par ces exemples, quel intérêt peuvent présenter ces comparaisons si frappantes de chiffres, étant donné que de telles similitudes composées sont courantes en hérédité astrale.

La Lune et As, entre autre facteurs simultanés, sont assez fréquents comme ressemblance, bien que le cas général indique qu'il faut prendre en moyenne 324 comparaisons de deux thèmes pour en rencontrer la double coïncidence.

Dans l'étude de l'hérédité, il y a lieu de tenir compte de la durée du cycle zodiacal (pour les facteurs

simples comme pour les facteurs composés). Si, comme on l'a vu, on se limite à l'hérédité des père, mère, frères et sœurs, d'un sujet étudié, il est clair que les statistiques ne pourraient plus ici mettre en relief directement la valeur d'un facteur astrologique dont la durée du cycle dépasserait, je suppose, 50 années (quoique ce facteur puisse avoir une signification atavique plus ou moins éloignée et complète).

Il est évident, par exemple, que Uranus, faisant sa révolution zodiacale en 84 ans, ne saurait se rencontrer au même lieu pour le père et le fils, — dumoins normalement. — Il en est ainsi de beaucoup de facteurs composés à cycles de longue durée.

IV. — APPRÉCIATION DE LA VALEUR DÉMONSTRATIVE DE CHAQUE EXEMPLE

On démontre que deux thèmes quelconques composés entre eux présentent en moyenne :

5 77 774. (

0,63 similitudes de positions zodiacales;

0,77 similitudes de positions dans les maisons;

4,5 similitudes de distances angulaires.

Cela forme une moyenne totale de 6 similitudes environ de facteurs-types (considérés comme indépendants les uns des autres dans chaque groupement).

On peut donc dire que, normalement, d'après les fréquences astronomiques et générales, deux ciels quelconques ont entre eux, comme similitude, environ:

- 1 position zodiacale guère plus de 1 fois sur 2;
- 1 position dans les maisons au plus;
- 4 ou 5 distances angulaires.

Comme on a environ une chance sur deux pour que une distance angulaire forme un « aspect » (comme le prouve le calcul) ceci donne en moyenne deux ou trois aspects semblables par comparaison de thèmes deux à deux.

Ceci n'est qu'approximatif, car deux ciels peuvent fort bien (par suite des orbes admises) comporter entre deux éléments une distance angulaire semblable bien que l'un sculement offre un « aspect » proprement dit, ou, réciproquement, comporter un même aspect sans que la similitude des distances angulaires s'en suive rigoureusement. Il en serait d'ailleurs de même pour les positions zodiacales vis-à-vis des signes du zodiaque.

Les résultats précèdents, même approximatifs, jettent une lumière nouvelle sur une foule de remarques astrologiques qu'on croit souvent probantes alors qu'elles sont tout simplement d'accord avec les fréquences astronomiques. Il y a là d'ailleurs pour toute science divinatoire, un principe essentiel dont l'oubli trop fréquent mène à de graves erreurs.

Ainsi, en hérédité astrale, tous les exemples qui porteraient comme similitudes sur une position zodiacale, une position dans la maison et 4 ou 5 distances angulaires (dont deux ou trois aspects) sculement, seraient sans grande valeur particulière chacun, en dehors des statistiques auxquels ils peuvent servir. Mais quand on en arrive à une similitude

de beaucoup supérieure à 6 facteurs astrologiques, — à 10 ou 12 je suppose, comme cela arrive couramment dans les exemples d'hérédité que nous avons présentés, on peut alors juger par là de la valeur démonstrative des cas cités.

V. — CAS DE THÈMES OU L'HEURE EST INCONNUE

Ce cas trop souvent négligé dans les analyses, a pourtant une importance facile à constater en hérédité astrale ; autrement dit : une journée de nativité, même sans l'heure, est très souvent significative comme ressemblance héréditaire.

Au reste, sauf l'absence des éléments MC et As sur la figure céleste et l'incertitude (à 6 ou 7 degrés près) qu'on a de là position de la Lune, toutes les autres positions zodiacales sont sensiblement les mèmes que si l'on possédait l'heure.

On démontre que pour deux thèmes de naissance qui ne comportent pas d'heure de nativité de la journée on a, en moyenne, dans le cas général des fréquences:

0,50 positions zodiacales et 3 distances angulaires semblables.

Le nombre des similitudes est donc au total de 3,5, soit trois distances angulaires et une position zodiacale sur deux cas.

Ceux qui forment un recueil de comparaison héréditaires en ne tenant compte que de la journée de naissance verront aisément et peut être plus clairement encore ici que dans le cas des thèmes complets — les différences entre les fréquences spéciales et générales — et c'est dans cette différence comme je l'ai montré ailleurs, que réside, en somme le fait astrologique qui est à constater.

VI. — DÉFINITION DU FAIT ASTROLOGIQUE

L'étude des fréquences de chaque facteur astrologique nous a conduit à la définition générale et impersonnelle du fait scientifique de la correspondance entre les astres et l'homme : Ce fait réside en somme dans un écart manifeste entre deux fréquences d'un même facteur, ces fréquences étant obtenues au moyen de statistiques faites dans des conditions requises par le simple bon sens scientifique visant le grand nombre et l'impartialité du choix.

Sans nier à priori qu'il existe une autre définition valable, je demande qu'on me l'expose en montrant qu'elle est étrangère à celle-ci.

Je crois utile de préciser la chose, étant donné que tous ceux, — à ma connaissance du moins, — qui ont jusqu'ici affirmé ou nié le fait de correspondance astrale concernant l'homme n'ont oublié qu'une chose : c'est de le définir.

Or, j'estime que la logique d'un tel fait obtenu par le calcul des probabilités ayant pour base les statistiques bien conduite, est plus impressionnante que toute l'emphase du jargon ancien qu'on pourrait moderniser. Il est à remarquer en outre que la définition précédente du « fait astrologique » est une définition générale à laquelle peut se ramener essentiellement tout fait scientifique qui sert à établir une loi expérimentale ou d'observation (1).

⁽¹⁾ Voir l'Education psychologique.

CHAPITRE III

Exemples d'hérédité astrale

Je rappelle ici que la figure admise pour la représentation du ciel de naissance est la roue zodiacale sur laquelle sont placés d'après la longitude inscrite à côté de chaque élément : les planètes, le méridien supérieur (MC) et l'horizon oriental (As). Les chiffres entre parenthèses sont les déclinaisons des planètes. Les similitudes ont été mises en relief par des traits renforcés ou des cordes (aspects zodiacaux).

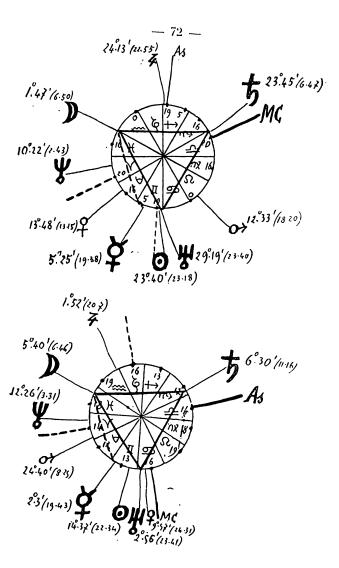
Trente-deuxième exemple (1)

DEUX COUSINS S.

Cet exemple d'hérédité collatérale a cela de très particulier qu'il correspond à deux cousins germains, MM. A. S... et W. S... issus de pères qui étaient frères et de mères qui étaient sœurs.

Les données de nativité sont les suivantes : A. S... — Amiens, 14 juin 1865, 7 h. 45 m. soir.

(1) Exemple donné dans le numéro de janvier 1905 de la revue du Déterminisme astral; et dans la revue d'Influence astrale de novembre 1913. C'est le 32 exemple publié, en commençant par ceux du recueil d'Etude nouvelle sur l'hérédité, donné en 1903.



W. S... — Alger, 5 juin 1866, 2 h. 15 m. soir.

Les analogies héréditaires portent sur les points suivants (indiqués en traits renforcés sur les figures):

ASPECTS. — On trouve dans les deux thèmes le triangle équilatéral de 3 trigones formés par Lune-Uranus-Saturne ; puis la quadrature entre Lune et Mercure aux mêmes lieux du Zodiaque.

PLACES ZODIACALES. — Six planètes sont aux mêmes lieux respectivement.

En outre, la ligne du Méridien de l'un correspond à la ligne de l'horizon de l'autre.

En résumé, nous avons là six positions zodiacales semblables et quatre aspects alors que le cas général devrait donner une position zodiacale sur deux cas et deux ou trois aspects.

Les similitudes planétaires sont ici beaucoup plus manifestes entre ces deux cousins (d'atavisme semblable) qu'entre ceux-ci et leurs parents.

Ces derniers présentent des analogies héréditaires à relever, mais sans ensemble de notes frappantes. Il est possible qu'en remontant plusieurs générations, on retrouverait chez quelque aïeul les similitudes du cas étudié.

Peut-être encore l'ensemble des notes semblables exprimées par les deux naissances donnait-elle simplement une résultante d'influences astrales conforme à l'hérédité sans être composée de notes de détails identiques vis-à-vis des ancêtres.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que les deux personnes ont hérédité identique à partir de la deuxième génération et que la naissance de 1866 s'est effectuée sous un ciel présentant nettement un maximum de ressemblance avec celui du cousin de 1865 (étant donné les aspects de la Lune en particulier).

Il serait impossible de trouver, dans les 365 jours de l'année 1866, une autre journée aussi nettement favorable que le 5 juin aux analogies visées.

Trente-troisième exemple (1)

PÈRE ET FILS

(Roi Alphonse XIII et son fils aîné)

Les données correspondant à Alphonse XIII, roi d'Espagne, et à son fils aîné, le prince des Asturies, sont (d'après les journaux) :

Alphonse XIII. - Madrid, 17 mai 1886, midi.

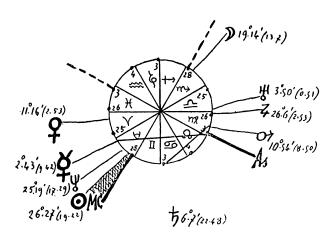
Son fils. — Madrid, 10 mai 1907, midi 35 m.

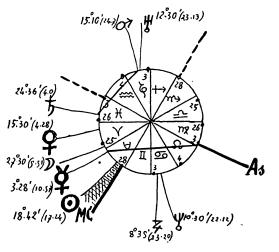
Les analogies héréditaires sont les suivantes :

ASPECTS. — On remarque la conjonction de MC avec le Soleil, le trigone de As avec Mercure et le sextile de mars avec Saturne.

PLACES ZODIACALES. — MC et As coïncident exactement; de même les planètes Mercure, le Soleil et Vénus sont aux mêmes lieux respectivement.

(1) Exemple cité dans *Preuves et Bases de l' A. S.* (chap. II). Voir également la Revue de l'*Influence astrale* de novembre 1913.





MAISONS ASTROLOGIQUES. — Mercure, le Soleil et Vénus sont dans les mêmes maisons respectivement.

En totalité, nous avons 3 aspects, 5 positions zodiacales et 3 positions dans les maisons, comme similitudes à relever, c'est-à-dire deux fois plus environ que devrait comporter le cas général de comparaison entre les deux ciels.

Enfin des *analogies* d'interprétation seraient encore à relever comme Vénus ayant dans les deux cas des aspects équivalents respectivement avec les mêmes planètes Jupiter, Uranus et Saturne.

D'une façon générale, on voit que le jour de l'année de naissance de l'enfant était particulièrement bien choisi pour la ressemblance paternelle; d'autre part, étant donné le jour, on voit que le moment correspond vraisemblablement au maximum de ressemblance qu'on pouvait trouver dans la journée: si l'on veut citer des chiffres, on peut dire que la naissance du fils s'est opérée dans le quart d'heure le plus favorable sur les 96 possibles de la journée; cette probabilité de 1/96 (renforcée d'ailleurs singulièrement par le choix d'un jour également favorable) est, somme toute; la singularité astrologique sur laquelle nous attirons l'attention.

Trente-quatrième exemple (1)

PÈRE ET FILS

(Charles-Quint et son fils Philippe II)

Les horoscopes représentés sont tirés des ouvrages de Cardan; ils correspondent aux données de nativité indiquées ci-après :

Charles-Quint, né à Gand, le 24 février 1500 (vieux style), à 4 h. 34 m. du matin ;

Philippe II d'Espagne, son fils aîné, né à Valladolid, le 21 mai 1527 (vieux style), à 2 h. 48 m. du soir.

Ces thèmes anciens ont été transposés suivant la méthode graphique que nous adoptons pour représenter un ciel quelconque, à un moment et à un lieu donnés. Les positions des planètes Uranus et Neptune ont de plus été calculées.

(1) Revue de l'Influence astrale de janvier 1913.

Les deux figures ci-jointes permettent d'embrasser, d'un seul coup d'œil, les notes d'hérédité astrale entre le père et le fils :

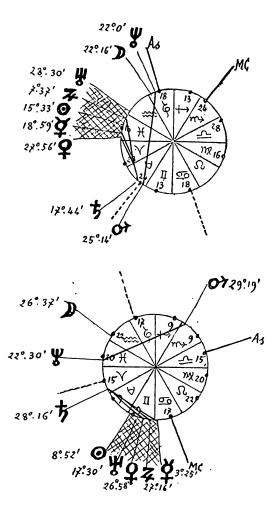
1º Cinq planètes (Uranus, Jupiter, Soleil, Mercure et Vénus) se trouvent en conjonctions successives dans les deux cartes célestes, quoique dans un ordre légèrement différent. Cette note d'ensemble est tout à fait remarquable;

2º Les trois aspects du sextile de Saturne sur Mercure, Jupiter et Vénus sont également très significatifs ;

3º L'aspect trigone entre Mars et Neptune est encore à signaler.

Dans cet exemple, les notes héréditaires ont porté exclusivement sur les aspects qui, bien que très importants parmi les facteurs astrologiques, ne sont pas les seuls à observer; les « positions zodiacales » et les « maisons astrologiques » donnent souvent lieu à des remarques de similitudes ataviques aussi frappantes. Nous avons montré ici la valeur d'une dizaine d'aspects semblables alors que le cas général ne devait en donner que deux ou trois au plus.

Ces notes de détail semblables n'entraînent pas l'identité des résultantes de caractère ; dans le cas présent on reconnaît facilement dans l'horoscope du père une puissance de destinée bien supérieure à celle du fils ; on peut constater, en effet chez le père la haute harmonie des luminaires (Soleil et Lune) et des aspects que possèdent le Milieu du Ciel et l'Ascendant. Ces quatre significateurs de destinée sont neutres ou dissonants chez le fils.



Les deux thèmes, pourtant, marquent des aptitudes intellectuelles brillantes; mais l'évolution des facultés était proportionnée aux facultés elles-mêmes chez le père; tandis que chez le fils il y avait disproportion évidente entre ces deux catégories de significateurs, — ce qui est assez conforme aux données de l'histoire.

Trente-cinquième exemple (1)

PÈRE ET FILS

(Edmond Rostand et son fils Maurice R.)

Les deux thèmes figurés ci-dessous ont pour données de nativité :

Edmond Rostand (père): Marseille, 1er avril 1868, 5 h. soir.

Maurice Rostand (fils): Paris, 26 mai 1891, 7 h. soir.

Les notes héréditaires à signaler sont les suivantes, comme on peut le constater sans difficulté sur les figures :

(1) Revue de l'Influence astrale de mai 1913.

1º Aspects:

Le Soleil en conjonction avec Neptune.

Le Soleil en parallèle avec Mars et Neptune.

La Lune en trigone avec Saturne.

Vénus en sextile avec Jupiter et Mars.

Vénus en parallèle avec Saturne et Uranus.

MC en quadrature avec Mars.

En tout neuf aspects.

2º Maisons:

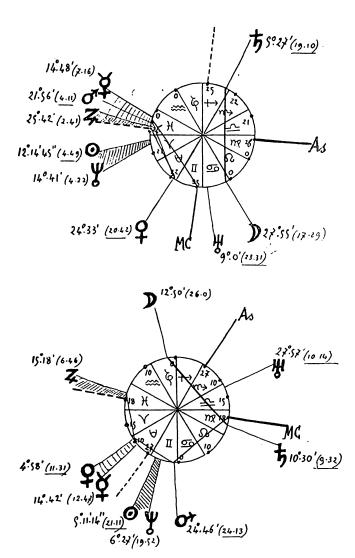
Le Soleil, Neptune et Mercure respectivement dans les mêmes maisons ; puis Jupiter angulaire.

3º Places zodiacales:

Jupiter et Vénus respectivement dans les mêmes signes.

L'horizon du père correspond au méridien du fils.

4º Significations analogues. — En dehors de ces 15 notes de similitude héréditaire, il y a lieu d'en signaler d'autres qui présentent sinon des « similitudes » proprement dites, du moins des analogies



de signification non moins remarquables (pour la Lune, Mercure, le Soleil et MC).

La Lune offre de grandes analogies par le trigone de Saturne (déjà signalé) et par le jeu des rayons harmoniques de Vénus et de Jupiter à peu près équivalents en résultante :

> Lune du père trigone de Jupiter. sextile de Vénus. Trigone de Saturne.

> Lune du fils | sextile de Jupiter. trigone de Vénus. trigone de Saturne.

Mercure (en même maison VI chez les deux) a également le jeu analogue des rayons de Vénus et de Jupiter, avec cette différence que c'est Jupiter qui est en conjonction de Mercure (à 11° près) chez le père, tandis que c'est Vénus qui est en conjonction de Mercure (à 10° près) chez le fils. D'autre part, Mercure possède chez les deux des aspects de Saturne et d'Uranus.

Mercure du père conjonction Jupiter et sextile Vénus.

trigone d'Uranus.
quadrature de Saturne.

Mercure du fils / conjonction de Vénus et sextile de Jupiter.
parallèle d'Uranus.
trigone de Saturne.

Le Soleil (en maison VII chez les deux) offre des résultantes assez analogues : outre les aspects semblables qu'il reçoit de Mars et Neptune (déjà signalés) il recoit des rayons de quadrature venant d'Uranus chez l'un et de Saturne chez l'autre :

Soleil du père conjonction de Neptune. parallèle de Mars. quadrature d'Uranus.

Soleil du fils { conjonction de Neptune. parallèle de Mars. quadrature de Saturne.

MC vis-à-vis de Jupiter et de Mars (en aspect entre eux) est d'une résultante analogue : on a vu 'qu'il était déjà chez les deux en quadrature de Mars. D'autre part Jupiter est en dissonance sur les deux MC:

MC du père quadrature de Mars. quadrature de Jupiter. conjonction de Mars et Jupiter.

MC du fils quadrature de Mars.
opposition de Jupiter.
quadrature de Mars ét de
Jupiter.

Entre autres « facteurs héréditaires » du présent exemple, on pourra remarquer de quelle façon se comporte à ce sujet chez le fils ceux que j'ai signalés comme étant les plus fréquents pour « significateurs du père » (le Soleil, Saturne et la maison IV) dans le traité élémentaire.

Telles sont les nombreuses notes héréditaires de ces deux thèmes ; quoique n'étant pas toutes très saillantes au premier coup d'œil, elles s'aperçoivent aisément par l'analyse.

Ces éléments semblables peuvent fournir des résultantes générales fort différentes pour le caractère physique et moral, de même que pour la destinée.

Toutelois, les ressemblances de positions et d'áspects relatives aux principaux significateurs (Mercure, Lunc, Soleil) ainsi qu'à Vénus (planète importante ici) doivent donner vraisemblablement une même haute inspiration artistique et des aptitudes intellectuelles brillantes qui ne doivent pas être sans analogie, — mais avec plus de « nervosisme » chez le père (par suite des aspects de Mercure en conjonction de Mars et en quadrature de Saturne.)

Remarque. — Le père d'Edmond Rostand (né à Marseille le 23 juin 1843 à 10 h. du matin) a, comme

son fils, l'As dans la Vierge et Jupiter dans le voisinage des Poissons, en maison VI et angulaire.

La note atavique de Jupiter angulaire dans les Poissons (ou sur les limites de ce signe se répercute donc ici au moins dans trois générations consécutives.

Dans le thème de 1843, plusieurs autres notes héréditaires vis-à-vis du fils ou du petit-fils scraient encore à signaler tels que les aspects de trigone entre Saturne et Vénus puis entre Mars et Uranus, ainsi que la quadrature entre Uranus et le Soleil.

Trente-sixième exemple (1)

DEUX FRÈRES

(Deux petits-fils de Guillaume II)

Les deux premières figures ci-dessous représentent les nativités des deux fils du kronprinz dont les naissances (d'après les journeaux), correspondent aux données suivantes :

Potsdam, 4 juillet 1906, neuf heures quinze matin.

Potsdam, 9 novembre 1907, neuf heures trente matin.

Les analogies astro-héréditaires sont les suivantes :

(1) Revue de l'Influence astrale de juillet 1913.

1º Aspects:

Saturne en trigone avec le Soleil et Neptune et en quadrature avec la Lune.

Uranus en sextile avec Saturne et en opposition avec Neptune.

Mars en sextile avec As et en paralléle avec le Soleil et Jupiter.

Mercure en parallèle avec Vénus et la Lune.

Vénus en parallèle avec la Lune.

Jupiter en parallèle avec le Soleil.

En tout douze aspects.

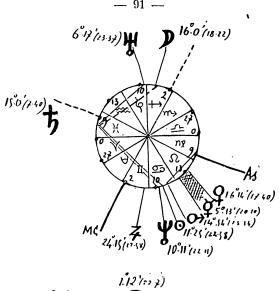
2º Maisons: Le Soleil et Vénus respectivement dans les mêmes maisons.

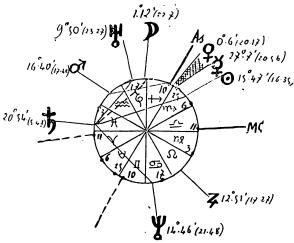
3º Places zodiacales: Saturne, Uranus et Neptune aux mêmes lieux.

La Lune à peu près au même lieu à 15° près (limite du Sagittaire et du Capricorne).

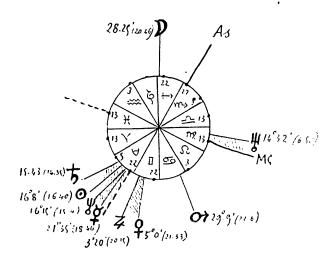
En tout 18 facteurs semblables (au lieu de 6 normalement).

L'hérédité vis-à-vis du père donne lieu aux remarques suivantes :





Le kronprinz, dont nous donnons la figure de nativité, est né à Potsdam le 6 mai 1882, huit heures du soir.



L'hérédité de ses deux fils nés en 1906 et 1907 est indiquée vis-à-vis de lui de la façon suivante :

Fils né en 1906:

Lune en Sagittaire.

Jupiter dans les Gémeaux.

Mars dans le Cancer.

As en opposition de Saturne.

Soleil conjonction Neptune.

Lune parallèle Vénus.

Mars parallèle Jupiter.

Fils né en 1907:

Lune au même lieu (à 3° près).

Lune parallèle Vénus.

Lune parallèle Mercure.

Mars parallèle Jupiter.

Sans même relever d'autres significations analogues d'interprétation (non exprimées par des similitudes graphiques) on voit que les trois nativités représentées offrent des remarques frappantes.

Les divers membres de la famille de l'empereur d'Allemagne présentent d'autres similitudes assez remarquables encore. Les données de nativités suivantes pourront permettre au lecteur de poursuivre l'étude :

Guillaume 1er, Berlin, le 22 mars 1797, à 2 heures du soir ;

Impératrice Augusta (épouse du précédent), 30 septembre 1811;

Frédéric III, Berlin, 18 octobre 1831, deux heures matin ;

Impératrice Victoria (épouse du précédent), 21 novembre 1840 ;

Guillaume II, Berlin, 27 janvier 1859, trois heures quarante-cinq soir ;

Prince Eitel (2e fils du précédent), 7 juillet 1883;

Prince Adalbert (3º fils), 14 juin 1884;

Prince Auguste-Guillaume (4e fils), 20 juin 1887;

Prince Oscar (5° fils), 27 juillet 1888;

Prince Joachim (6e fils), 17 décembre 1890;

Princesse Victoria-Louise (fille unique), 13 septembre 1892.

En dressant les thèmes qui correspondent à ces dates, on pourra constater entre autres les notes suivantes:

1º La conjonction du Soleil avec Saturne qu'on trouve chez le kronprinz figure aussi chez deux de ses frères et chez sa sœur.

Sur les sept enfants de Guillaume II, il y en a donc quatre qui possédent cette conjonction. Or, cette conjonction n'a lieu que 25 à 16 jours par an environ, ce qui fournit un pourcentage de 7 0/0 comme probabilité. Il est donc assez remarquable de la trouver quatre fois dans une famille de sept enfants, alors qu'on ne devrait la trouver normalement qu'une seule fois au plus pour une famille de quatorze.

1º Frédéric III, Guillaume II, le kronprinz et son fils aîné ont tous Saturne angulaire avec l'horizon, particularité qu'on ne devrait rencontrer normalement que 1 fois sur 9. (Il y a en effet 40° du Zodiaque qui présentent cet aspect, d'où la possibilité de 40:360=1:9...) Cette note atavique se reproduit comme on peut le constater chez l'aîné de quatre générations consécutives.

Trente-septième exemple

MÈRE ET FILS

(Tzar Nicolas II et sa mère)

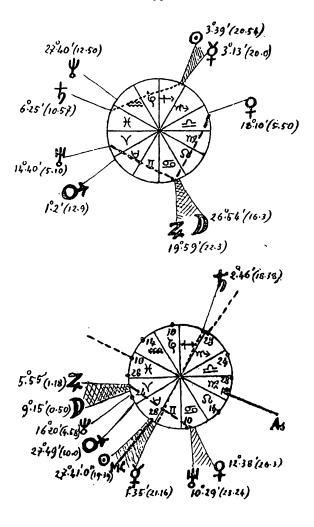
(analysé d'après le « Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie » (1).)

Les divers membres de la famille impériale de Russie offrent dans leurs nativités des correspondances assez frappantes :

On a cité déjà le cas de Nicolas II et de son père le Tzar Alexandre III (19° exemple d'*Etude Nouvelle sur l'hérédité*).

Une erreur probable cependant s'était glissée, dans l'heure de naissance de Nicolas II, qui, d'après de nouveaux renseignements, serait né à *midi* au lieu de deux heures du soir. Cette reclification corrige,

(1) Revue de l'Influence astrale nº 5 de septembre 1914.



très favorablement d'ailleurs, le thème qui semble ainsi présenter, dans la journée de naissance, un maximum encore plus net de ressemblance avec le père : au lieu d'avoir simplement le milieu du ciel et l'Ascendant dans les mêmes signes zodiacaux, les deux thèmes les ont exactement aux mêmes lieux respectifs du Zodiaque (l'un à 7 degrés près, et l'autre à trois degrés).

Cette rectification tend à confirmer d'une façon intéressante la loi d'hérédité et montre comment les erreurs qui se glissent parfois dans les données ou les calculs, peuvent elles-mêmes servir à renforcer les contrôles, quand on est amené dans la suite à les corriger.

Les figures représentent les thèmes de l'Impératrice-mère (fig. du haut) et de Nicolas II son fils (fig. du bas).

Les données ci-dessous relatives aux membres de la famille impériale sont extraites de journaux ou dictionnaires, ce qui n'offre évidemment pas la même garantie que les actes de l'état civil. Toutefois les naissances princières sont d'ordinaire mentionnées avec plus d'exactitude que les autres.

Il est inutile, je pense, d'insister de nouveau sur la prétendue « mystification » astrologique qui a trait aux interprétations à base erronée : C'est précisément parce que nul n'est à l'abri de l'erreur que la multiplicité des exemples doit s'imposer pour confirmer les lois préalablement établies par statistiques.

En admettant même que plusieurs erreurs se soient glissées dans nos données, les notes significatives

relevées sont assez nombreuses pour que la présente étude ne soit pas vaine.

- L'Impératrice Marie Fcodorowna (fille du roi de Danemark) est née le 26 novembre 1847.
- Nicolas II (fils de la précédente) est né à Saint-Pétersbourg, le 18 mai 1868 — midi.
- Alexandre III (père du précédent) est né à Saint-Pétersbourg, le 10 mars 1845 5 heures soir.
- Alexandre II (père du précédent) est né à Moscou, le 29 avril 1818 10 heures matin.

Nicolas I^{er} (père du précédent) est né à Saint Pétersbourg, le 7 juillet 1796.

- *Grande-duchesse Olga* (1^{er} enfant de Nicolas II) est née à St-Pétersbourg, le 15 novembre 1895 — 9 heures soir.
- Grande-duchesse Tatania (2º enfant de Nicelas II) est née à Saint-Pétersbourg, le 10 juin 1897.
- Grande-duchesse Marie (3º enfant de Nicolas II) est née à Saint-Pétersbourg, le 26 juin 1899.
- Grande-duchesse Anastasie (4º enfant de Nicolas II) est née à Saint-Pétersbourg, le 18 juin 1901
 7 heures matin.
- Grand-duc héritier Alexis (5° enfant de Nicolas II) est né à Saint-Pétersbourg, le 12 août 1904
 midi 30 minutes.
- Grand-duc Michel Alexandrowitch (frère de Nicolas II) est né à Saint-Pétersbourg, le 4 décembre 1878.

Hérédité entre Nicolas II et sa mère. — Sans même faire intervenir l'heure de la naissance, les deux

thèmes représentés offrent des similitudes intéressantes à souligner. L'heure étant inconnue pour l'un des deux thèmes, les remarques ne porteront que sur les deux catégories de facteurs-types concernant les positions dans le Zodiaque et les distances angulaires.

Conformément à la récente étude faite sur la loi d'hérédité astrale ainsi que le Dénombrement et les fréquences des facteurs astrologiques (1), nos observations sur les analogies astro-héréditaires porteront à l'avenir sur les 3 catégories de facteurs-types analysés. Autrement dit, au lieu de ne noter que les aspects rencontrés parmi les distances angulaires, nous tiendront compte de toutes celles-ci (les 54 que comporte chaque thème).

Rappelons aussi un point très important à retenir : c'est que deux thèmes quelconques doivent avoir en moyenne 6 similitudes environ de facteurs : 0,6 positions dans le Zodiaque, 0,7 positions dans les maisons et 4 ou 5 distances angulaires (dont 2 ou 3 aspects).

Dans le cas des thèmes sans indication d'heure, on a vu que les similitudes étaient en moyenne au nombre de 3,5, soit 0,5 positions dans le Zodiaque (autrement dit une similitude trouvée une fois sur deux) et 3 distances angulaires.

Dans le cas étudié ici, cherchons avant tout l'excédent du nombre de ces similitudes par rapport à la moyenne, tout en relevant diverses autres notes s'il y a lieu comme analogie d'interprétation:

(1) Voir le Calcul des probabilités appliqué à l'astrologie.

1º Positions dans le Zodiaque, — Mars est à la même place à 4 degrés près.

2º Distances angulaires. — On a d'abord les 5 aspects suivants avec distances angulaires semblables dans les deux thèmes :

Lune conjonction Jupiter, Jupiter quadrature Vénus, Jupiter quadrature Uranus, Lune quadrature Vénus, Mercure conjonction Soleil; puis trois autres distances angulaires indéterminées, mais semblables à moins de 10 degrés près : Saturne et Vénus, Soleil et Vénus, Mercure et Vénus.

3º Comme analogies d'interprétation, on peut remarquer que le Soleil et Mercure conjoints ont une double dissonance de Saturne (par quadrature chez l'un et par opposition chez l'autre).

En résumé, ce qu'il faut avant tout retenir de cet exemple d'hérédité, est le nombre élevé des similitudes correspondant à 1 position dans le Zodiaque et 8 distances angulaires (dont 5 aspects), alors que la fréquence astronomique, relative à ces rencontres, est environ 0,5 pour les premiers facteurs et 3 pour les seconds (quand il s'agit de facteurs indépendants les uns des autres); de plus, il devrait en moyenne se trouver 1 ou 2 aspects alors qu'on en a 5. Il est vrai que quelques-unes des similitudes trouvées portent sur des facteurs qui ont certaine dépendance entre eux, — ce qui diminue un peu la valeur démonstrative de l'exemple cité sans toutefois lui enlever son caractère probant pour l'ensemble des notes relevées.

L'étude toute récente que nous avons faite sur les facteurs astrologiques montre de quelle façon peuvent

être conduites les recherches sur l'hérédité astrale pour établir avec quelque précision la valeur probante de chaque exemple (en dehors de l'élément de statistique que celui-ci peut constituer).

C'est en tenant compte de ces considérations nouvelles que nous analyserons à l'avenir les exemples d'hérédité en astrologie. Les 37 exemples déjà publiés, pourraient être repris dans ce sens avec confirmations diverses des conclusions que nous avions formulées.

Hérédité entre Nicolas II et les autres membres de sa famille. — Nous avons déjà montré au 19° exemple d'hérédité astrale (Elude Nouvelle sur l'hérédité) les similitudes planétaires trouvées entre les thèmes de Nicolas II et de son père Alexandre III : la conjonction de la Lune et de Jupiler se trouve au même lieu du Zodiaque chez les deux. Il est intéressant de constater que cette conjonction est doublement héréditaire : Nicolas II est né sous elle comme son père et sa mère ; de plus, cette conjonction s'opère au même lieu du Zodiaque que chez son père et avec les mêmes quadratures de Vénus et d'Uranus que chez la mère.

Dans le cas général, on a seulement 1 chance sur 18 pour tomber sur un ciel présentant la conjonction de la Lune et de Jupiter, on a donc 1 chance sur 18×18 ou sur 324 pour trouver ladite conjonction commune à deux ciels ; et il y a une chance sur $18\times18\times18$ ou sur 5832 pour la trouver commune à trois ciels quelconques.

Quant aux quadratures de la Lune avec Vénus et Uranus, elles se présentent chacune en moyenne 1 fois sur 81 entre deux ciels. On peut juger ainsi la valeur des rencontres trouvées, qu'il est facile de préciser au moyen des calculs habituels.

- Vis-à-vis de son père, on a vu que Nicolas II avait mêmes MC et As, ainsi que la Lune et Jupiter en maison VIII (au total 9 facteurs semblables).
- ¹Vis-à-vis de *son grand-père* Alexandre II, les notes semblables sont représentées par le Soleil dans le Taureau, Mercure au même lieu et la Lune en maison VII.
- Vis-à-vis de sa fille Talania: nous trouvons Mercure et Saturne en opposition aux mêmes lieux du Zodiaque.
- Vis-à-vis de son fils le grand-duc héritier Alexis : on trouve le Soleil et Saturne en opposition dans le méridien, le Soleil étant en maison IX en conjonction du MC. De plus, la Lune chez les deux est en maison cardinale fortement harmonisée par Vénus et Jupiter, sans dissonance de Mars ou de Saturne.
- Vis-à-vis de son frère le grand-duc Michel Alexandrowitch, on trouve la Lune au même lieu du Zodiaque, dans le Bélier (note commune au père et à ses deux fils).

Telles sont les principales similitudes caractéristiques que nous avons pu relever sur les divers thèmes indiqués ci-dessus par leur données, dont la liste plus complète (et même rectifiée, s'il y a lieu) fournirait probablement de nouvelles confirmations de la loi d'hérédité.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5

CHAPITRE PREMIER

La loi d'hérédité astrale et ses objections :

I	Origine et définition de la question	21				
ΙI	L'hérédité astrale constitue une loi scientifique. 2					
111	Objections des analogies dans les naissances sans parenté	26				
IV	La valeur démonstrative des analogies hérédi- taires est une question de fréquences com- parées	28				
v	Les maximums de ressemblance	31				
VI	Objection des facteurs peu variables	34				
VII	Physionomie des thèmes de nativité	37				
7111	La preuve chissrée de la loi d'hérédité astrale.	38				
IX	L'hérédité astrale est une preuve de l'astrologie au même titre que les autres	51				
х	Considérations générales sur les preuves et					
	bases de l'astrologie	53				

CHAPITRE II

Not	e récapitulative sur les fréquences comparées hérédité astrale :	en					
_							
I Facteurs à présence intermittente ou constante; aspects et distances angulaires							
11	De la valeur des fréquences d'hérédité						
Ш	II Fréquence composée et durée du cycle zodiacal des facteurs						
IV	Appréciation de la valeur démonstrative de chaque exemple	66					
v	Cas des thèmes où l'heure est inconnue	68					
VI	Définition du fait astrologique	69					
	CHAPITRE III 'Exemples d'hérédité astrale :						
Deux	cousins : M. S	71					
Père e	et fils : Roi Alphonse XIII et son fils aîné	75					
Père e	et fils : Charles Quint et Philippe II	78					
Père e	et fils : E. Rostand le poète et son fils Maurice R.	82					
Deux	frères : petits-fils de l'Empereur Guillaume II	89					
Vière (et fils : Tzar Nicolas II et sa mère	95					

